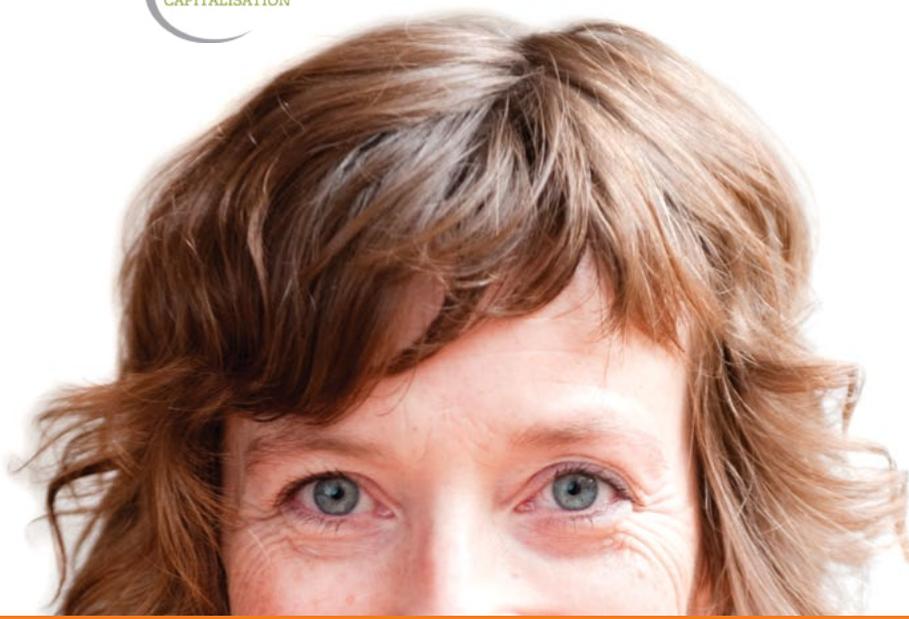


# NOUS DEMEURONS À L'AVANT-GARDE

Rapport annuel 2013



---

À la Commission, nous sommes toujours à votre écoute et perfectionnons sans cesse nos connaissances. Nous sommes également en tête de file : quand il s'agit d'élaborer des stratégies de placement, de mobiliser les intervenants et de trouver des façons de respecter nos engagements, la Commission est à l'avant-garde.

## VIABILITÉ

Au moment de penser à leur rente, les gens ont de nombreuses questions sur le rendement et la viabilité du modèle des régimes à prestations déterminées.

## PLACEMENTS STRATÉGIQUES

La meilleure façon de dégager les rendements nécessaires pour verser les rentes : faire appel à une stratégie active. Prendre des risques réfléchis. Travaillez avec les meilleurs experts et ne pas relâcher notre vigilance. Nous réexaminons, réfléchissons, révisons et tenons toujours nos objectifs à l'œil.

## CONSEILLER FIABLE

Fournir des renseignements pertinents. Tisser des liens avec les participants, les retraités et les employeurs. Établir un modèle de service qui répond aux besoins d'aujourd'hui et est prêt à relever les défis de demain.

## TABLES DES MATIÈRES

2	Au sujet de la Commission	15	Discussion et analyse de la direction	63	Gouvernance
3	Points saillants en matière de placements et de capitalisation	34	Examen quinquennal	63	Comment la Commission est gérée
5	Points saillants en matière de service à la clientèle	35	Opinion des actuaires	65	Conseil d'administration
7	Message de la présidente du conseil	36	Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	68	Répertoire du personnel clé
9	Message du président	37	Rapport des auditeurs indépendants	69	Glossaire
12	Franç-parler avec Jill Pepall, chef des placements	39	État de la situation financière		
		42	Notes afférentes aux états financiers		
		59	Renseignements supplémentaires		

# Au sujet de la Commission

## Qui nous sommes

La Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la « Commission ») est l'administrateur du Régime de retraite des fonctionnaires (le « RRF » ou le « Régime ») – un important régime de retraite à prestations déterminées dont le gouvernement de l'Ontario est le promoteur. Nos participants se composent de certains employés du gouvernement provincial, ainsi que de ses agences, conseils et commissions. Gérant un actif de 21 milliards de dollars pour le compte de 41 925 participants actifs, 35 707 participants retraités et 5 040 anciens participants, le RRF est l'un des régimes de retraite les plus vastes au Canada. C'est aussi l'un des plus anciens, respectant ses engagements auprès des participants depuis le début des années 1920.

### QUI NOUS DESSERVONS

La Commission dessert :

- les participants du RRF, les retraités et les employeurs (« clients »); et
- d'autres intervenants clés (le promoteur du Régime, les agents négociateurs et les citoyens de l'Ontario).

### AU SUJET DU RÉGIME

Le RRF est un régime de retraite à prestations déterminées qui est conçu pour rehausser la sécurité financière de ses participants. Les participants retraités reçoivent une rente calculée selon une formule préétablie (déterminée) qui tient compte de leurs antécédents de rémunération et de leurs années de service auprès du Régime. Pour capitaliser ces engagements, les participants et les employeurs versent tous deux des cotisations au Régime.

### NOTRE GARANTIE

- Protéger la vitalité à long terme du Régime.
- Investir l'actif du Régime de façon à optimiser le rendement, tout en respectant des paramètres de risque acceptables.
- Maintenir des niveaux de cotisation raisonnablement stables et abordables.
- Offrir un service de premier ordre aux clients et aux intervenants pour leur permettre de tirer pleinement parti de leur participation au Régime.

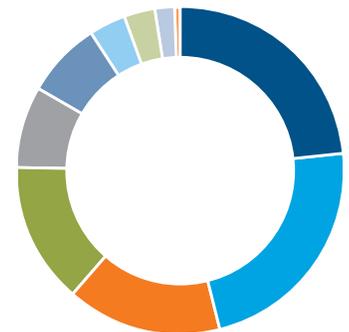
# Points saillants en matière de placements et de capitalisation

Grâce à une stratégie de placement judicieuse gérée par notre équipe de placement hautement performante, nous avons été en mesure, en 2013, d'excéder le rendement annuel de nos placements à long terme et les cibles établies en vertu de la répartition stratégique de l'actif (RSA). À la fin de l'année, nous affichions un rendement de 12,5 % - la deuxième année consécutive de rendements à deux chiffres. Ces résultats nous ont permis d'enregistrer une plus-value de 550 millions de dollars par rapport au rendement de l'indice de référence – et une amélioration marquée de la situation de capitalisation du Régime, qui a atteint 96 %, comparativement à 94 % il y a un an.

Nous avons réalisé d'excellents progrès dans la mise en œuvre des éléments clés de notre stratégie de placement. En 2013, nous avons :

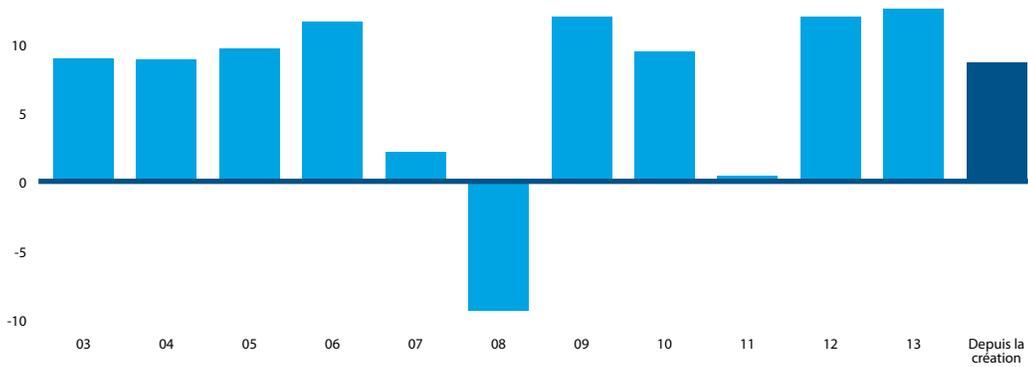
- continué de mettre en œuvre notre RSA;
- établi des politiques et procédures pour la stratégie de répartition tactique de l'actif (RTA) et poursuivi sa mise en œuvre;
- lancé une deuxième émission d'obligations couronnée de succès en autant d'années;
- élargi notre portefeuille d'actions de sociétés fermées – tant canadiennes qu'étrangères; et
- mis à profit nos nouveaux systèmes de technologie de l'information pour veiller à détenir des renseignements pertinents, exacts et exploitables dans le but de prendre des décisions de placement prudentes.

COMPOSITION DE L'ACTIF



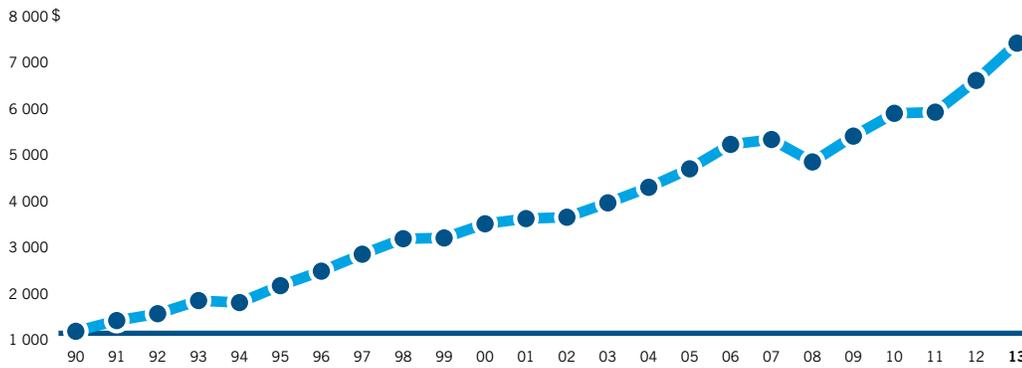
23,7 %	Actions – Mondiales
22,8 %	Titres à revenu fixe – Canada
15,5 %	Actions – Marchés émergents
14,0 %	Immobilier
8,0 %	Liquidités et placements à court terme
7,6 %	Actions – Canada
3,6 %	Titres à revenu fixe – Étranger
2,5 %	Infrastructure
1,8 %	Débentures spéciales de l'Ontario
0,5 %	Actions de sociétés fermées

## RENDEMENTS TOTAUX

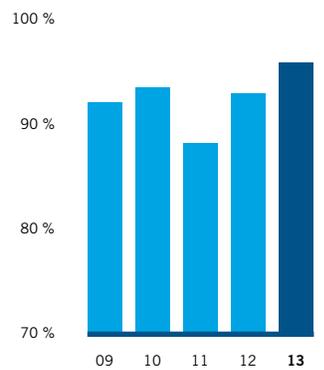


## CROISSANCE DE L'ACTIF DU RÉGIME

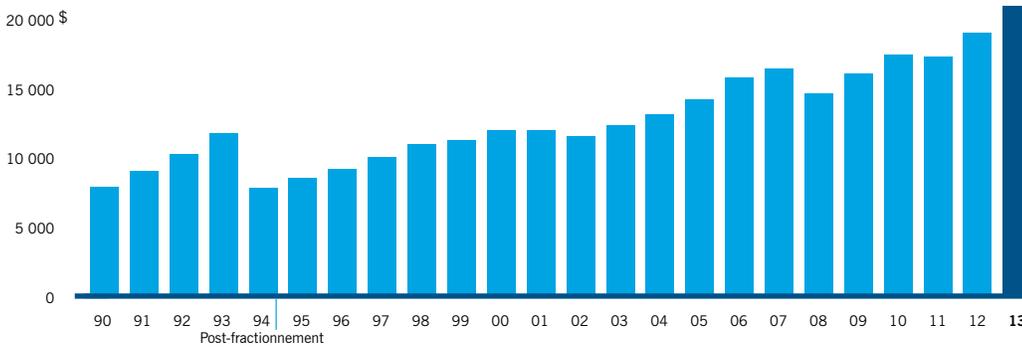
Croissance de 1 000 \$ depuis la création



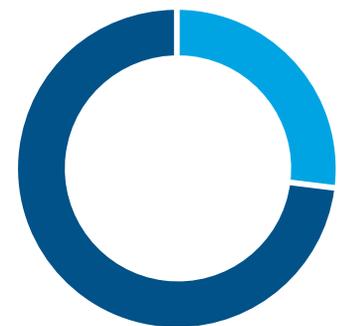
## SITUATION DE CAPITALISATION



## ACTIF NET



## ACTIF NET ET RÉPARTITION DE L'ACTIF DEPUIS 1995



- 73,1 % Croissance des placements
- 26,9 % Cotisations (des participants, des employeurs et du promoteur)

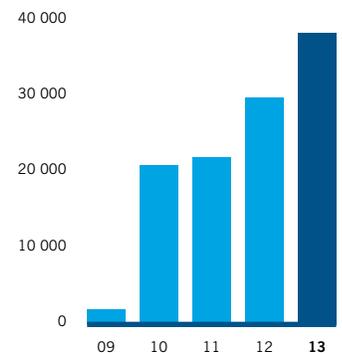
# Points saillants en matière de service à la clientèle

À la Commission, nous sommes déterminés à offrir à nos clients un service de premier ordre. Notre mission consiste à comprendre leurs besoins pour veiller à leur fournir ce dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin – qu’il s’agisse d’établir la rente qu’ils ont accumulée ou de leur expliquer, lors d’une réunion individuelle, comment leur rente s’inscrit dans le cadre de leur portrait de retraite global. Dans une ère axée sur la réduction de coûts, il s’agit de sortir de sentiers battus pour offrir un service à valeur ajoutée d’une façon économique. C’est ce que nous avons toujours fait ...et continuerons de faire.

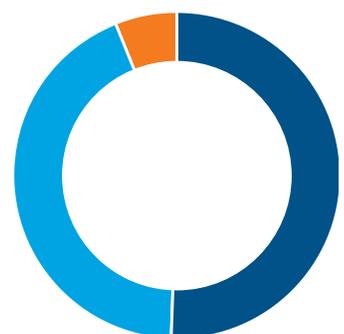
En 2013, nous avons lancé un nouveau modèle de service à la clientèle, y compris un Centre de relations avec la clientèle qui a amélioré notre efficacité tout en fournissant aux participants l’accès à des services de conseils pratiques et approfondis. Cette approche novatrice table sur les efficacités déjà réalisées par l’intermédiaire de nos services électroniques à l’avant-garde de l’industrie et relève d’une coche la norme d’excellence en matière de service.

Notre engagement envers l’amélioration du service a permis à la Commission de se hisser au rang de chef de file international dans ce domaine. Une entreprise d’évaluation indépendante a classé le service de la Commission au troisième rang parmi des régimes comparables partout dans le monde, et ce, pour la deuxième année consécutive.

ACCÈS AUX SERVICES ÉLECTRONIQUES



PROFIL DES CLIENTS

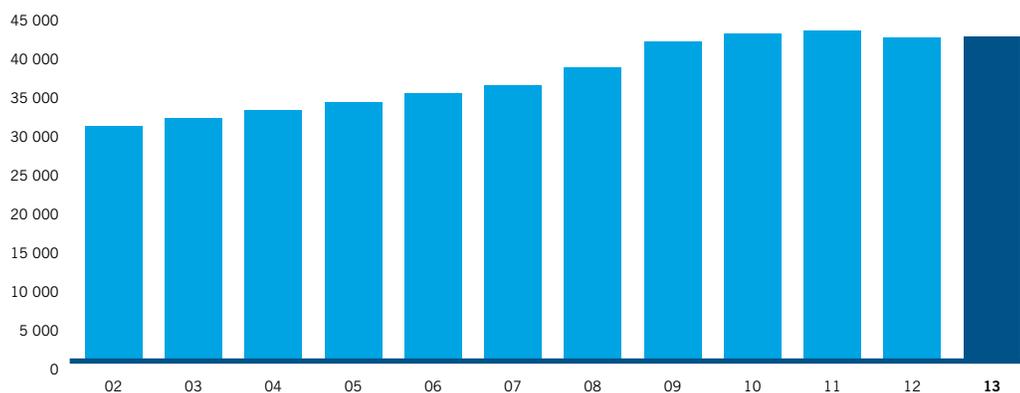


- 41 925 Participants
- 35 707 Participants retraités
- 5 040 Anciens participants

## INTERACTIONS AVEC LES CLIENTS

	2012	2013
Demandes de départ à la retraite en ligne	2,573	148
Demandes d'estimation du prix de rachat de droits à pension présentées en ligne	2 210	3 238
Désignations de bénéficiaire modifiées en ligne	1 693	2 051
Changements d'adresse effectués en ligne	610	881
Nombre de participants qui utilisent le planificateur de retraite	8 934	10 522
Présentations aux participants	165	218

## NOMBRE DE PARTICIPANTS ACTIFS



---

# Message de la présidente du conseil

À la Commission, nous croyons que des régimes de retraite à prestations déterminées (PD) bien conçus et gérés sont les moyens idéaux de verser un revenu de retraite viager de façon efficace, abordable et viable. C'est une approche qui a porté ses fruits pour notre régime.

La Commission a – malgré de nombreux défis économiques et la volatilité des marchés financiers – réussi à dégager des rendements annuels moyens vigoureux à long terme. Par conséquent, nous avons été en mesure d'améliorer la situation de capitalisation du régime et d'apporter des améliorations importantes à nos services, et ce, tout en maintenant les niveaux de prestations et des taux de cotisation abordables. De plus, la gestion du Régime demeure rentable : nos dépenses annuelles totales (administration du régime et frais de placement) pour chaque dollar d'actif sous gestion (qui représentaient 50 points de base en 2013) demeurent faibles par rapport à la majorité des régimes du secteur public de l'Ontario, bien que bon nombre d'entre eux soient plus vastes que le nôtre et qu'ils soient donc vraisemblablement en mesure de réaliser des économies d'échelle supérieures.

C'est un fait indéniable que les régimes de retraite du secteur public font face à des défis de taille, comme les changements démographiques, la turbulence économique, la faiblesse des taux d'intérêt, les éléments de passif non capitalisés et l'envie qu'ils suscitent. À la lumière de ces pressions, les régimes du secteur public soulèvent des critiques de plus en plus véhémentes, tant ici qu'au sud de la frontière.

## UN POINT DE VUE ÉQUILBRÉ

Nous travaillons d'arrache-pied pour demeurer à l'avant-garde – et pour contribuer à façonner l'avenir. Nous prenons également des mesures proactives pour veiller à ce que le Régime demeure à la fois viable et abordable. Nous prenons la parole et participons au dialogue sur l'obtention d'un revenu de retraite adéquat, et ce, non seulement pour nos participants, mais pour tous les Canadiens.

Par exemple, nous promouvons publiquement les avantages socioéconomiques des régimes PD. Nous collaborons également avec les décideurs pour nous assurer qu'ils comprennent les avantages des régimes PD et le rôle complémentaire que ceux-ci jouent au sein du système de revenu de retraite du Canada.

Les efforts de la Commission portent de fruits. Nous avons été en mesure d'influencer les attitudes. L'objectif, maintenant, consiste à rendre les régimes PD plus viables.

Notre philosophie est la suivante : le Canada se doit de préserver les meilleurs aspects du modèle de régimes PD et de trouver des moyens d'offrir un régime de retraite avantageux à tous les Canadiens. De même, nous sommes conscients du fait qu'au fil de l'évolution des régimes PD, ceux-ci devront peut-être prévoir un plus grand partage des risques dans le but de maintenir leur viabilité. Il s'agit de trouver un juste équilibre et de préserver l'aspect le plus important de ces régimes : l'obtention d'un revenu de retraite prévisible, sûr et adéquat.

## UN RÔLE DE CHEF DE FILE

Au printemps de 2012, le gouvernement de l'Ontario a manifesté son intérêt à l'égard du regroupement de l'actif de certains régimes de retraite des secteurs public et parapublic dans le but de réduire les coûts et d'améliorer les rendements. En septembre 2013, le ministère des Finances a établi un groupe de travail technique pour lui fournir des conseils sur la façon de procéder à ce regroupement. La Commission fait partie de ce groupe de travail, qui doit présenter son rapport au ministère au printemps de 2014.

Ce regroupement présente de nombreux avantages. Par exemple, il créerait un vaste bassin de placements qui permettrait à la Commission de recruter des experts en placements de calibre international ou d'ouvrir la voie à un éventail plus large d'occasions d'investir. Il en résulterait une augmentation des rendements, ce qui appuierait la viabilité à long terme du Régime. À notre avis, ce genre de regroupement est dans le meilleur intérêt de tous nos intervenants s'il est mis bien en œuvre. Nous étudions actuellement la possibilité de regrouper nos actifs avec ceux d'autres régimes du secteur public élargi, initiative qui s'inscrit dans le cadre des efforts de regroupement du gouvernement.

Que ce regroupement se concrétise ou non, la Commission est solidement placée pour continuer de réussir. Au cours des trois dernières années, nous avons mis en œuvre une stratégie de placement avant-gardiste, accru notre expertise interne en matière de placements, fait équipe avec de vastes investisseurs institutionnels pour élargir notre accès aux placements de rechange et démontré notre capacité de dégager des rendements à valeur ajoutée. En bref, nous sommes déjà bien placés pour dégager les rendements nécessaires pour respecter nos engagements à long terme, que le regroupement se concrétise ou non.

## UNE BONNE GOUVERNANCE

À la Commission, nous savons qu'un régime de retraite bien géré repose sur une bonne gouvernance et nous sommes déterminés à adhérer à des pratiques judicieuses en cette matière.

La Commission adhère à un modèle de « gouvernance partagée » qui accorde une importance particulière à l'engagement des intervenants. Nous comprenons nos intervenants et nous efforçons de veiller tant à leurs besoins qu'à leurs intérêts. À cette fin, nous formulons des recommandations qui reflètent notre engagement envers le modèle PD, la viabilité à long terme, les intérêts des bénéficiaires du régime et la nécessité, pour le gouvernement, de contenir les coûts. Cette approche à la fois ouverte et collaborative nous a permis, au fil des ans, de mériter la réputation de conseiller digne de confiance et de courtier honnête.

## REGARD VERS L'AVENIR

Pour l'avenir, il ne fait nul doute que la viabilité du régime demeurera au premier rang des priorités du conseil et de l'équipe de direction de la Commission. Au fil de nos progrès, nous tiendrons un suivi du Régime au moyen d'études à long terme sur la capitalisation et le rapport actif-passif et fournirons au promoteur du Régime des options et des recommandations en matière de conception et de capitalisation qui favorisent la viabilité à long terme du Régime. Nous continuerons également d'éduquer nos intervenants et le public au sujet du modèle DB et d'intervenir en faveur d'un revenu de retraite adéquat pour tous les Canadiens.

En fin de compte, une bonne intendance consiste à faire preuve de prévoyance et à prendre des décisions qui servent les intérêts des bénéficiaires du Régime. C'est ce que nous nous sommes engagés à faire. Je tiens à remercier les autres membres du conseil, l'équipe de direction de la Commission et tous les employés de leur travail ardu et de leur engagement envers notre réussite en 2014.



M. Vincenza Sera, présidente du conseil

# Message du président

À la fin de 2013, le Régime était très bien positionné en raison des nombreuses réalisations accomplies pendant l'année. Notre équipe des investissements a dégagé un rendement de 12,5 % – la deuxième année consécutive de rendements à deux chiffres. Cette performance, jumelée à la faible inflation et à la restriction des salaires du secteur public, a donné lieu à une amélioration marquée de la situation de capitalisation du régime. Nous prévoyons afficher une capitalisation de 96 % pour 2013, en hausse par rapport à 94 % à la fin de 2012.



## GÉRER POUR LA VIABILITÉ

Nous visons – comme nous l'avons toujours fait - la viabilité à long terme du Régime, c'est-à-dire que le Régime continue de fournir un revenu de retraite adéquat aux fonctionnaires d'aujourd'hui et de demain, et ce, en contrepartie d'un coût abordable pour les participants, le promoteur et les employeurs participants.

Nous sommes parvenus à gérer la viabilité et l'abordabilité du régime malgré des marchés éprouvants et un contexte difficile pour les régimes de retraite. Nous sommes fiers de cette feuille de route. Cela dit, c'est important de ne pas relâcher notre vigilance. Nous devons être aussi diligents que nous l'avons été dans le passé. Pour ce faire, nous disposons d'une stratégie à plusieurs volets. Voici les principales mesures que nous prenons pour gérer la viabilité et l'abordabilité de votre Régime à long terme.

## ÉQUIPE REMARQUABLE D'EXPERTS EN PLACEMENTS

Du point de vue de l'actif, nous avons établi une équipe remarquable d'experts en placements et ajouté de nouvelles catégories d'actif, qui ont mené à des rendements supérieurs. Que ce soit par le biais d'occasions accrues de faire équipe avec des investisseurs institutionnels ou du regroupement possible des actifs, nous nous attendons à ce que notre stratégie de placement continue de porter ses fruits.

## REGROUPEMENT DE L'ACTIF

Nous faisons actuellement partie d'un groupe de discussion sur le regroupement de l'actif établi par le ministre ontarien des Finances. Ce groupe de discussion est chargé d'élaborer une proposition visant la centralisation de la gestion de l'actif des organismes du secteur public élargi de l'Ontario et d'évaluer la faisabilité d'une telle initiative. Cette approche à l'égard de la gestion de l'actif présente de nombreux avantages potentiels. Un gestionnaire centralisé, qui serait responsable d'un vaste bassin d'actifs, serait davantage en mesure de recruter et de conserver une équipe de placement de calibre mondial, de concevoir de meilleurs systèmes de gestion du risque, d'accéder à un éventail plus large d'occasions de placement et d'accroître l'efficacité. Nous croyons que tous ces facteurs réunis pourraient engendrer des taux de rendement supérieurs, déduction faite des frais. Il suffirait d'une augmentation de un quart de un pour cent de notre taux de rendement annuel net moyen sur une période de 15 ans pour entraîner une hausse de 700 \$ millions de dollars de l'actif du Régime. Il s'agit là d'une attente raisonnable pour une initiative de regroupement des actifs, laquelle pourrait contribuer à

l'abordabilité et à la viabilité à long terme du Régime. Nous ne pouvons tout simplement pas négliger d'y réfléchir. Cela dit, les rendements s'accroîtront seulement si le regroupement de l'actif est mis en œuvre d'une façon impeccable, et nous ne participerons seulement à une telle initiative si celle-ci est en mesure de respecter les facteurs de réussite que nous avons déterminés.

### ÉTUDE DE LA CAPITALISATION À LONG TERME

Nous effectuons une étude de la capitalisation à long terme tous les cinq ans pour évaluer les hypothèses sous-jacentes que nous utilisons pour capitaliser le Régime. Dans le cadre de cette étude, nous procédons à une analyse pluriannuelle des tendances démographiques et économiques qui tendent à influencer le coût des prestations garanties en vertu du Régime. Nous incorporons ces tendances à l'évaluation du Régime et déterminons ensuite s'il y a lieu d'effectuer des rajustements. Une de ces tendances réside dans l'espérance de vie accrue de la population de nos jours. Il ne s'agit pas là d'une nouvelle tendance. Au cours des huit dernières années, nous avons procédé à deux rajustements pour tenir compte de l'augmentation de la longévité. Dans le sillage de l'étude de la capitalisation à long terme de 2008, nous avons recommandé une augmentation modeste des taux de cotisation pour compenser les coûts croissants des rentes attribuables à l'espérance de vie accrue. Le promoteur du Régime a acquiescé à notre demande.

Nous sommes en train d'effectuer notre plus récente étude de la capitalisation à long terme, laquelle a confirmé que les espérances de vie continuent d'augmenter. Par conséquent, dans le cadre de notre évaluation de 2013, nous avons pour la troisième fois inclus un coût additionnel pour en tenir compte. Nous n'avons pas encore déterminé si le Régime devra être soumis à des rajustements, car l'étude a également révélé que les augmentations de salaire inférieures aux prévisions font largement contrepoids, à moyen terme, aux coûts additionnels attribuables à la longévité accrue.

En 2014, nous terminerons l'étude et formulerons nos recommandations, le cas échéant, au promoteur du Régime. C'est le promoteur du Régime, et non la Commission, qui prend les décisions définitives concernant les taux de cotisation et les prestations du Régime. Nous tenons les intervenants au cours des recommandations que nous proposons.

### ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE CAPITALISATION

De concert avec nos collègues du ministère des Services gouvernementaux, avec qui nous entretenons une relation de travail très fructueuse, nous avons élaboré une nouvelle politique de capitalisation pour le Régime. Cette politique a été officiellement approuvée par le Conseil d'administration de la Commission et le promoteur du Régime au début de 2014. Reposant sur un ensemble de principes, cette politique guidera la prise de décisions concernant l'évaluation, la capitalisation et la conception du Régime. Elle prévoit notamment une réserve spéciale pour les fonds excédentaires qui sont générés lorsque les marchés financiers sont vigoureux de façon à protéger le Régime contre les inévitables replis. L'adoption d'une politique de capitalisation est considérée comme un élément important d'une saine gouvernance pour les régimes de retraite à prestations déterminées. Du point de vue de la Commission, une telle politique représente une marche à suivre vers la viabilité.

### INTERVENTION ET ÉDUCATION

La Commission croit fermement que le modèle à prestations déterminées représente la façon la plus efficace d'accumuler et de verser un revenu de retraite adéquat. Nous avons assumé un rôle de défenseur pour faire valoir notre point de vue. En fin de compte, notre objectif consiste à plaider en faveur d'un système de retraite qui permet à tous les Canadiens, tant du secteur privé que du secteur public, d'accumuler un revenu de retraite adéquat. À notre avis, les régimes de retraite à prestations déterminées, où le risque est partagé, représentent la meilleure façon d'atteindre cet objectif et, s'ils étaient bien structurés, ils seraient acceptés d'emblée par les employeurs du secteur privé. En 2013, nous avons formulé notre opinion dans le cadre de conférences et d'articles (vous trouverez des liens vers ces allocutions et ces articles sur notre site Web).

Les régimes de retraite du secteur public de l'Ontario évoluent de plus en plus en faveur d'un partage accru du risque et transfèrent une plus grande partie des coûts liés aux insuffisances de capitalisation à leurs participants. Nous croyons que le Régime bénéficie déjà d'un arrangement de partage des coûts judicieux, vu que les coûts liés aux services sont répartis 50-50 entre les participants et les employeurs.

### GESTION STRATÉGIQUE DES COÛTS

Nous continuons de gérer les dépenses de façon stratégique et responsable, notre ratio de dépenses demeurant parmi les plus faibles de l'industrie. Nous sommes déterminés à offrir un service à valeur ajoutée à un prix abordable. En 2013, l'une de nos plus grandes réalisations a résidé dans la mise en œuvre d'un nouveau modèle de service. Celui-ci nous permet de traiter plus efficacement les opérations quotidiennes, tout en offrant aux participants des services de conseils plus complexes pour les aider à prendre des décisions plus éclairées concernant leur rente.

Notre engagement soutenu envers l'amélioration du service a permis à la Commission de se hisser au rang de chef de file international dans ce domaine. Selon CEM Benchmarking Inc., une importante entreprise de comparaison des administrateurs de régime de retraite, nous occupons le troisième rang mondialement au chapitre de la qualité des services administratifs parmi les régimes de retraite, et ce, pour la deuxième année consécutive. Cela témoigne de la qualité de notre équipe, qui consacre ses efforts à l'amélioration continue et l'excellence du service offert aux clients et aux intervenants.

Nous sommes fiers de notre feuille de route – nous sommes parvenus à respecter nos engagements et à améliorer le service – tout en maintenant les prestations et l'abordabilité des taux de cotisation. Nous sommes tout à fait déterminés à continuer dans la même veine en 2014 et par la suite. Je tiens à remercier le Conseil d'administration et les employés de la Commission pour leur engagement et leur dévouement.



Mark J. Fuller, président et chef de la direction

# Franc-parler avec Jill Pepall, chef des placements



En l'espace de trois ans, la Commission a mis en œuvre une nouvelle répartition stratégique de l'actif (RSA), lancé une répartition tactique de l'actif (RTA), accru la participation du Régime aux marchés des sociétés fermées, contribué à mettre sur pied une équipe de placement de premier ordre, consolidé les procédures de gestion des risques et adopté un nouveau système de technologie de l'information pour produire des rapports plus pertinents et utiles, rehaussant ainsi notre capacité de dégager des rendements à valeur ajoutée. Dans l'entrevue qui suit, la chef des placements Jill Pepall nous parle de l'approche de placement de la Commission et de ses réalisations en 2013.

## La Commission a dégagé un rendement de 12,5 % en 2013. Ces résultats répondent-ils aux objectifs du Régime?

Oui, l'année a été couronnée de succès. À long terme, nous devons obtenir un rendement moyen de 5,95 % afin de respecter nos obligations au titre des prestations accumulées. En 2013, notre taux de rendement a excédé 5,95 %, ce qui s'est traduit par l'amélioration de la situation de capitalisation du Régime. Il excède aussi l'objectif de la RSA de 3,1 %, générant ainsi environ 550 millions de dollars en rendements à valeur ajoutée.

## Quels sont les principaux facteurs ayant contribué à cette réussite en 2013?

Les principaux facteurs résident dans la répartition stratégique de l'actif, la répartition tactique de l'actif, le rendement vigoureux des mandats spécialisés et axés sur la gestion active et les résultats de nos placements effectués sur les marchés privés.

## La Commission a modifié sa RSA à la fin de 2011. Comment la mise en œuvre de ces changements se déroule-t-elle et quelles ont été ses répercussions sur le rendement des placements?

La RSA est le processus que nous utilisons pour veiller à ce que la répartition de l'actif du portefeuille reflète ses besoins à long terme en matière de capitalisation et de liquidités. La RSA est le principal facteur déterminant des rendements totaux et du risque lié à la diversification du portefeuille. Notre RSA vise la croissance à long terme et a recours au risque géré pour dégager des rendements progressivement supérieurs de façon à améliorer la situation de capitalisation du régime. La Commission a modifié sa RSA en 2011 pour accroître la participation du régime aux titres de sociétés fermées. Pour ce faire, elle a augmenté la proportion de titres immobiliers et ajouté deux nouvelles catégories d'actif, soit l'infrastructure et les actions de sociétés fermées. Sachant qu'il faudrait compter un certain temps pour bâtir un portefeuille d'actions de sociétés fermées de taille considérable, nous avons prévu cinq années pour la mise en œuvre de la stratégie et fixé des cibles annuelles pour la composition de l'actif. Nous avons réalisé de bons progrès en 2013. La RSA atteint ses objectifs, c'est-à-dire qu'elle rehausse la diversification du portefeuille, favorise les rendements et amoindrit la volatilité. Par exemple, la réaffectation de l'actif du secteur des titres à revenu fixe à celui des actions de sociétés fermées a permis de réduire notre participation au marché léthargique des obligations en 2013.

## Qu'est-ce que la RTA et comment fonctionne-t-elle?

La RTA est une stratégie qui fait appel à une approche systématique pour augmenter ou diminuer l'exposition de la Commission aux risques à divers stades des cycles boursiers et ainsi tirer parti d'occasions de placement. La RTA a pour but de préserver le capital pendant les périodes volatiles et d'améliorer les rendements rajustés du risque en prenant des risques calculés à court et moyen terme. Jusqu'à 2012, la Commission a adopté de modestes positions tactiques par rapport à la RSA; toutefois, à la fin de cette année, nous avons engagé un spécialiste en placements chevronné pour diriger notre RTA et sommes donc maintenant en mesure d'établir des positions plus importantes. Notre objectif, pendant la première partie de 2013, consistait à élaborer les politiques et les procédures nécessaires pour appuyer la stratégie de RTA. Maintenant ces mesures en place, nous avons mis en œuvre la RTA à l'aide de la superposition de l'actif (c'est-à-dire en utilisant des instruments dérivés pour établir ou contrebalancer des positions au-delà de celles issues de l'actif du portefeuille).

## La stratégie de placement de la Commission est de plus en plus complexe. Quelles mesures prend-elle pour veiller à ce que la gestion des risques suive son rythme?

La gestion des risques est essentielle à l'atteinte de nos objectifs de placement. En 2013, nous avons adopté une nouvelle approche de gestion du risque s'appuyant sur une nouvelle méthode d'analyse détaillée des risques et de production de rapports y afférents. La gestion et l'évaluation des risques de placement demeureront des points de mire en 2014, à mesure que nous mettons au point nos capacités de gestion des risques afin de dégager de meilleurs rendements corrigés du risque pour nos intervenants. Nous intégrerons aussi davantage la gestion et le suivi du risque et la conformité à nos processus de placement et activités d'investissement quotidiennes afin de gérer les risques nécessaires et tenir en échec ceux qui ne sont pas récompensés. La Commission a mis en œuvre la RTA de manière à obtenir de meilleurs rendements corrigés du risque.

## La Commission détient un portefeuille immobilier à la fois vaste et croissant. Comment s'est-il comporté en 2013?

L'année 2013 s'est avérée fructueuse pour le portefeuille immobilier de la Commission. Nous avons procédé à plusieurs acquisitions clés, continué d'améliorer la qualité de notre portefeuille, élargi notre portée géographique, disposé de certains biens assortis d'un potentiel de croissance faible et rehaussé sa diversification. Au début de 2013, nous avons conclu une entente – dans le cadre d'un consortium – pour acquérir la Fiducie de placement immobilier (FPI) Primaris. Par le biais de cette transaction immobilière, l'une des plus importantes de l'histoire canadienne, la Commission a acquis une part de 50 pour cent dans 14 actifs immobiliers commerciaux répartis entre cinq provinces. Non seulement cet achat diversifie davantage la portée géographique du portefeuille, il établit aussi davantage la réputation de la Commission en tant qu'investisseur institutionnel dominant et respecté. Toujours en 2013, nous avons fait équipe avec un partenaire de placement fiable pour acquérir une part dans deux prestigieux immeubles dans les quartiers intermédiaires de Manhattan – accroissant ainsi la diversité géographique et sectorielle du portefeuille. De plus, nous avons mené à bien la disposition prévue de notre portefeuille industriel de Mississauga, qui ne cadrait plus bien à notre stratégie en pleine évolution.

## La Commission a émis sa deuxième série d'obligations en 2013. Comment cela s'est-il passé?

Ce fut un grand succès. Nous avons recueilli la somme de 250 millions de dollars, que nous avons utilisée pour financer les trois centres commerciaux acquis dans le cadre de notre investissement dans la FPI Primaris. Son taux d'intérêt annuel de 2,9 % est le plus faible de l'histoire canadienne pour une obligation de société à 10 ans – y compris celles émises par d'autres caisses de retraite. L'émission a obtenu la notation AAA de Standard & Poor's (S&P) et a été sursouscrite de 3,7 fois. Un total de 30 investisseurs y a pris part. De ceux-là, 13 étaient des acheteurs qui n'avaient pas participé à notre première émission d'actions – signalant un intérêt et une confiance accrues à l'égard de la Commission.

## La Commission accroît ses placements dans les actions de sociétés fermées. Pourquoi?

La RSA prévoit une augmentation des placements dans les actions de sociétés fermées, surtout celle d'immobilier et d'infrastructure. Ces deux secteurs protègent le régime de la volatilité du marché des actions de sociétés ouvertes, car une grande proportion de leurs rendements est sous forme de liquidités stables – comme le revenu de placement de l'immobilier et les produits de l'infrastructure. Nous croyons également qu'il s'agit d'un bon moment pour transférer une partie de notre actif de titres à revenu fixe dans des placements privés vu que les taux d'intérêt commencent à progresser, ce qui réduit nos attentes à l'égard de leur rendement. Il importe de faire remarquer que notre portefeuille immobilier continue de faire bonne figure et a obtenu un rendement à deux chiffres au cours de chacune des quatre dernières années. Nous avons aussi été en mesure d'éviter l'effet de la courbe en J, soit la tendance de certains actifs, comme les actions de sociétés fermées, à produire des rendements négatifs au cours des premières années suivis de résultats supérieurs à mesure que le placement devient mieux établi. Autrement dit, nous avons été en mesure d'obtenir des résultats positifs de nos portefeuilles d'infrastructure et d'actions de sociétés fermées depuis le début en investissant de manière stratégique dans des fonds secondaires et effectuant des placements directs conjointement avec des partenaires.

## Prévoyez-vous maintenir ce penchant pour les actions de sociétés fermées?

Oui, la RSA de la Commission prévoit un changement de cap plus marqué en faveur des titres de sociétés fermées, au détriment de ceux d'entreprises ouvertes. L'infrastructure a représenté un ajout de taille à la catégorie d'actifs tangibles de la Commission et y maintiendra sa place importante. Les placements en infrastructure favorisent la diversification et ils comportent des caractéristiques liées à l'inflation qui nous plaisent. En ce qui a trait aux titres de sociétés fermées, nous voyons d'un œil favorable leur potentiel de rendement supérieur à ceux d'entreprises ouvertes, sans la volatilité qui accompagne ces derniers.

## Est-ce que la Commission investit également dans des titres de sociétés fermées étrangères? Dans l'affirmative, comment?

L'immobilier est un pilier de la stratégie de placement de la Commission depuis près de 20 ans. Bien que nous nous soyons concentrés sur les actifs immobiliers commerciaux situés dans les principales villes du Canada, nous avons investi directement, à New York, et indirectement, à Paris et à Londres, dans des immeubles de bureaux. Notre participation à l'acquisition de la FPI Primaris a accru la diversification géographique de nos actifs commerciaux au Canada. Sur le plan de l'infrastructure, nous avons investi directement au Canada et au Royaume-Uni. Jusqu'à présent, nos placements dans des fonds se sont surtout concentrés sur des actifs d'infrastructure situés en Amérique du Nord et en Europe. Une tendance comparable s'est dessinée dans notre portefeuille d'actions de sociétés fermées. Dans l'ensemble, la Commission a investi directement ou indirectement dans de telles actions issues de 28 pays du monde. Bien que certains de ces placements soient de petite taille, ils contribueront à notre base de connaissances à mesure que nous investissons dans des placements de rechange.

## La Commission a investi d'emblée dans les marchés émergents. Ces marchés représentent-ils toujours une priorité?

Actuellement, environ 15 % de notre actif total est investi dans les marchés émergents. Il s'agit là d'une proportion considérable. Nous restons à l'affût d'occasions de placement de premier ordre à l'étranger, et la participation aux marchés émergents demeure une priorité. À la fin de 2012, la Commission a obtenu un permis d'exploitation à titre d'investisseur institutionnel étranger admissible qui lui a donné la possibilité d'investir jusqu'à 150 millions de dollars (US) dans des actions chinoises de catégorie A. Il s'agit là d'une réalisation de taille – qui fait complément à nos placements dans les marchés émergents et nous permet de participer à la croissance intérieure de la Chine. En 2013, nous avons retenu les services d'un gestionnaire en placements chinois pour lui confier notre mandat axé sur les actions chinoises de catégorie A et avons entièrement capitalisé ce dernier. Nous avons également continué d'étudier d'autres nouveaux marchés émergents du monde, y compris l'Afrique et le marché d'obligations libellées en renminbi chinois.

## Les frais de placement de la Commission ont grimpé. Pourquoi?

Leur hausse est attribuable à l'expansion et à la diversification de notre stratégie de placement. Il fallait s'y attendre. L'augmentation des coûts absolus découle de la base croissante de notre actif. Les coûts additionnels s'accroissent aussi en raison de certains facteurs : la participation accrue aux placements de rechange, qui coûtent plus cher; la participation accrue à des mandats spécialisés, qui visent à rehausser le rendement; les coûts liés au recrutement d'experts internes pour appuyer notre stratégie de placement; et les coûts liés à l'obtention de données sur le marché dans le but de gérer les actifs à l'interne. Bien que les frais de placement aient augmenté, il y a deux points à retenir. D'abord, nous nous attendons à ce que les rendements supérieurs contrebalancent amplement la hausse des coûts. Ensuite, les études effectuées par CEM Benchmarking démontrent que nous gérons notre actif à moindres frais par rapport à des régimes comparables. Nous continuerons de tenir un suivi étroit de tous les coûts pour veiller à ce qu'ils soient tant nécessaires que pertinents.

## Quelles sont les perspectives de placement pour 2014?

Certains des enjeux et des incertitudes qui étaient présents en 2013 le demeureront en 2014. Par exemple, la croissance économique dans le monde industriel est appelée à demeurer inférieure à la moyenne, bien qu'elle soit en voie d'amélioration. De plus, la réduction, par la Réserve fédérale, de ses achats de placements à revenu fixe, pourrait attiser la volatilité des marchés. De même, l'économie européenne ne s'améliore que très graduellement et certains marchés émergents sont vulnérables à la réduction des liquidités sur les marchés américains. En Chine, la croissance économique semble s'être stabilisée et les dirigeants du pays ont manifesté leur engagement envers l'établissement d'une économie plus libérale. Par ailleurs, de nouveaux enjeux verront probablement le jour en 2014. Par exemple, les évaluations des actifs risqués qui ont fait bonne figure en 2013, comme les actions et titres à revenu fixe des marchés industrialisés, pourraient susciter des inquiétudes en 2014. Les taux d'intérêt sont appelés à demeurer faibles en 2014, mais à entamer une tendance haussière à long terme. Et, enfin, les risques géopolitiques au Moyen-Orient, en Asie de l'Est et ailleurs dans le monde accentuent le climat d'incertitude des marchés. Tous ces facteurs sont appelés à contribuer à la volatilité des marchés financiers. Ces situations seront difficiles à gérer, mais elles donneront aussi naissance à des occasions de placement.

---

# Discussion et analyse de la direction

## Introduction

Malgré des conditions économiques éprouvantes, des marchés financiers volatils et un contexte de plus en plus éprouvant pour les régimes de retraite, la Commission continue de faire bonne figure.

En raison de notre gestion proactive et de nos placements judicieux, nous demeurons à l'avant-garde. Par conséquent, nous avons été en mesure d'améliorer la situation de capitalisation du Régime et d'apporter des améliorations importantes à nos services, ce qui nous a permis de maintenir des niveaux de prestations stables et des taux de cotisation raisonnables.

L'année 2013 a été remarquable pour la Commission. À 12,5 %, le rendement du Régime est robuste. Nous avons devancé tant l'indice de référence de notre répartition stratégique de l'actif (RSA) et notre cible pour le rendement annuel à long terme – confirmant la solidité de notre stratégie de placement et la compétence de notre équipe d'investissement. Fait tout aussi important, nous avons amélioré la situation financière du Régime, qui a terminé l'année avec une capitalisation de 96 % (en hausse par rapport à 94 % à la fin de 2012).

L'excellence des placements demeure une priorité pour la Commission. Au cours des dernières années, nous avons poursuivi la mise en œuvre de la RSA présentée en 2011, renforcé notre compétence en placement et ajouté de nombreux mandats spécialisés à haute performance. Or, la viabilité du Régime n'est pas seulement tributaire des résultats des placements. Le paysage de la retraite actuel se caractérise par le changement des tendances démographiques, des restrictions en matière de coûts, les critiques dirigées vers le modèle à prestations déterminées (PD) et l'évolution des politiques gouvernementales. Nous surveillons constamment le Régime et nous adaptons de façon proactive au besoin, tout en donnant priorité aux intérêts du Régime et de ses bénéficiaires.

Pour rester à l'avant-garde et respecter nos engagements, nous devons être proactifs. C'est pourquoi, en 2013, nous avons procédé à la mise en œuvre de plusieurs initiatives réfléchies. Par exemple, nous avons :

- pris publiquement position pour promouvoir activement les avantages socioéconomiques du modèle PD et démontré de ces régimes peuvent être viables quand ils sont bien gérés;

- étudié la possibilité de regrouper notre actif avec celui d'autres régimes du secteur public élargi à des fins de placement – décision qui ouvrirait la voie à de nouvelles occasions de placement et favoriserait le rendement;
- lancé un nouveau modèle de service à la clientèle qui table sur les efficacités déjà réalisées par le biais de nos services électroniques à la fine pointe de l'industrie et offre aux participants de précieux services consultatifs;
- géré de façon proactive la capitalisation du Régime en prenant des décisions à la fois prudentes et réalistes concernant la conception et les cotisations du Régime et les hypothèses utilisées pour calculer la valeur du RRF;
- continué de gérer les dépenses de façon stratégique et responsable de façon à répondre aux attentes du gouvernement en matière de restrictions financières, voire de les excéder.

Cette section du rapport décrit en plus de détails ces initiatives et d'autres qui ont été mises de l'avant en 2013.

Le RRF n'est pas à l'abri des facteurs économiques et environnementaux qui accablent les régimes de retraite de nos jours; toutefois, en restant à l'avant-garde, nous pouvons maintenir l'abordabilité et la viabilité du régime – et respecter nos engagements envers les participants.

## Capitalisation

Ensemble, les rendements à deux chiffres obtenus en 2012 et 2013, la léthargie de l'inflation et les restrictions salariales ont donné lieu à une amélioration marquée de la situation de capitalisation du Régime.

À la fin de 2013, le Régime est capitalisé dans une proportion de 96 % (sur la base de la continuité des opérations), en hausse par rapport à 94 % à la fin de 2012. C'est donc dire que le Régime repose sur des assises financières solides.

L'amélioration marquée de notre situation de capitalisation peut être attribuée aux rendements à valeur ajoutée des placements, aux hausses inférieures aux attentes des salaires du secteur public et aux taux d'inflation moins élevés que prévu. Cela dit, certains de nos gains ont été neutralisés par certains des rajustements effectués pour renforcer nos hypothèses.

Au cours des deux dernières années, la Commission a pris de mesures pour faire preuve d'une plus grande prudence à l'égard de deux hypothèses clés – les rendements et les taux de mortalité. Si nous n'avions pas apporté ces modifications prudentes à nos hypothèses, le Régime aurait fort probablement été entièrement capitalisé au 31 décembre 2013, du moins sur papier. Toutefois, les hypothèses seraient allées à l'encontre de nos résultats véritables. Nous surveillons ces hypothèses de près et les modifions au besoin pour veiller à obtenir un aperçu juste du passif du Régime, et ce, pas seulement aujourd'hui, mais au fil du temps, à mesure qu'elles évoluent. C'est pourquoi nous avons réussi à maintenir nos niveaux de prestations, ainsi que des taux de cotisation stables et abordables.

La Commission réussit très bien à gérer sa capitalisation. Le passif du Régime est déterminé en fonction du coût estimatif des futures rentes, lequel découle des hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer le Régime (comme le rendement prévu des placements, l'âge où les participants partiront à la retraite et le nombre d'années où la rente sera versée). Au fil des ans, la Commission a pris des décisions prudentes et réalistes concernant ses hypothèses.

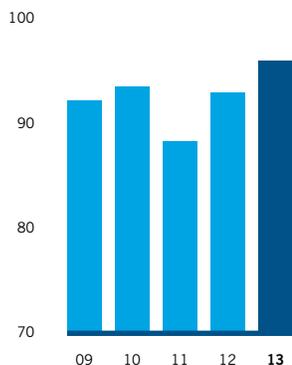
Tous les cinq ans, la Commission effectue une étude de capitalisation à long terme, ainsi qu'une étude des résultats. Ces deux rapports sont importants pour la gestion prudente de la capitalisation du Régime. Ils nous donnent une occasion de déterminer si le coût a augmenté pour chaque dollar de rente versé et si les hypothèses utilisées pour évaluer le passif du Régime reflètent ses résultats réels. Par exemple, pour tenir compte du fait que les participants retraités vivent plus longtemps, nous avons modifié les hypothèses de mortalité à deux reprises au cours des huit dernières années et une fois de plus en 2013. L'Institut canadien des actuaires a publié de nouvelles lignes directrices concernant les hypothèses de mortalité, lesquelles sont susceptibles d'accroître le passif des régimes de retraite. Nous effectuerons une étude de la capitalisation à long terme et une étude des résultats en 2014. Si, en fonction des constatations de ces études, nous déterminons que des modifications s'imposent, la Commission évaluera les options à sa disposition et présentera des recommandations au promoteur du Régime (le gouvernement de l'Ontario). Il lui reviendra de choisir la ou les meilleures options.

En 2013, nous avons continué de collaborer avec le promoteur du Régime et mis au point une nouvelle politique de capitalisation pour le RRF. Cette politique fournira d'importantes lignes directrices et critères pour la prise de décisions à long terme concernant les taux de cotisation et les prestations – veillant ainsi à ce que le Régime dispose, à long terme, des capitaux nécessaires pour respecter ses obligations au titre des prestations constituées.

En juin 2013, le gouvernement de l'Ontario a réagi à nos efforts d'intervention en accordant un allègement de la capitalisation au RRF. Il s'agit là de mesures temporaires qui ont pour effet d'assouplir les règles exigeant que les régimes de retraite combrent leurs déficits de solvabilité, soit le déficit qui surviendrait si un régime de retraite était soudainement forcé de cesser ses activités et de payer sur-le-champ toutes les prestations payables aux participants (il s'agit là d'une éventualité très peu probable pour le RRF). Ce dernier ne bénéficiait pas d'un allègement de la capitalisation des déficits avant 2013, alors que les régimes de retraite conjoints du secteur public sont entièrement exemptés de ces exigences. En accordant un allègement de la capitalisation au RRF, le promoteur du Régime peut maintenant se concentrer sur l'évaluation en continuité au moment de déterminer ses besoins en matière de capitaux. L'évaluation en continuité suppose que le Régime continuera d'exister indéfiniment et sert à capitaliser les engagements au titre des prestations constituées en vertu du RRF.

## CAPITALISATION

(%)



## SITUATION DE CAPITALISATION

CE QUE NOUS AVONS FAIT	RAISONS ET INCIDENCES
Adopté une politique de capitalisation officielle pour assurer la viabilité à long terme du RRF	La politique de capitalisation (considérée comme une composante clé d'une gouvernance saine) établit la base sur laquelle reposent les futures décisions de la Commission et le promoteur pour assurer la viabilité du Régime. Cette nouvelle politique a été approuvée par le Conseil d'administration de la Commission et le promoteur du Régime.
Revendiqué avec succès l'allègement des exigences de solvabilité	L'allègement des exigences de solvabilité permet au promoteur de capitaliser le Régime en fonction de la continuité des opérations au moment de déterminer les besoins en matière de capitalisation. L'évaluation en fonction de la continuité des opérations présume que le Régime existera indéfiniment.
Effectué une évaluation de la solvabilité	Une évaluation de la solvabilité vise à s'assurer que le Régime détient un actif suffisant pour respecter ses obligations au titre des prestations constituées. Datée du 31 décembre 2013, elle sera déposée auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO). La Commission est tenue de déposer une évaluation auprès de la CSFO au moins une fois tous les trois ans.
Modifié l'hypothèse liée à l'espérance de vie	Cette hypothèse a été modifiée pour tenir compte du fait que les participants vivent plus longtemps et reçoivent leurs rentes pendant une période plus longue. Ce rajustement permettra de faire en sorte que le coût projeté de chaque dollar de rente reflète les coûts additionnels liés à l'espérance de vie plus longue.

## SITUATION FINANCIÈRE

La Commission effectue deux évaluations distinctes sur une base régulière, soit une évaluation reposant sur la capitalisation et une évaluation selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

- L'évaluation reposant sur la capitalisation sert à déterminer si l'actif du Régime est suffisant pour lui permettre de respecter ses obligations au titre des prestations constituées. Elle sert aussi à déterminer les cotisations du Régime.
- L'évaluation selon la méthode de la comptabilité d'exercice vise à faire état de la situation financière du Régime aux fins des états financiers. Cette évaluation est conforme au Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés.

Ces deux évaluations, qui fournissent la meilleure estimation des obligations au titre des prestations constituées, sont toutes deux effectuées par un actuaire indépendant nommé par le conseil d'administration de la Commission.

**Évaluation reposant sur la capitalisation** – L'évaluation reposant sur la capitalisation doit être déposée auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), organisme de réglementation de la province en matière de retraite, au moins une fois tous les trois ans. La dernière évaluation qui a été déposée auprès de la CSFO a été effectuée en date du 31 décembre 2010 et faisait état d'un taux de capitalisation de 94 % et d'un manque à gagner de 1,2 milliard de dollars.

La Commission est en train de mettre la dernière main à l'évaluation reposant sur la capitalisation du 31 décembre 2013. Cette évaluation démontrera que la situation de capitalisation du Régime s'est améliorée. En effet, le manque à gagner de 1,3 milliard de dollars enregistré à la fin de 2012 a été ramené à environ 0,8 milliard de dollars à la fin de 2013. Il s'agit là d'une réalisation remarquable compte tenu du fait que nous avons : a) ajouté environ 1,2 milliard de dollars au passif pour tenir compte du fait que les participants retraités vivent plus longtemps et que, par conséquent, nous versons les rentes sur une période plus longue; et b) abaissé notre taux d'escompte pour mieux refléter la conjoncture économique incertaine, mesure qui a également pour effet d'accroître la valeur courante de notre passif.

En revanche, le programme pluriannuel de restrictions salariales du gouvernement de l'Ontario a eu pour effet de réduire le passif d'environ 0,75 milliard de dollars. Compte tenu de tous ces facteurs, le Régime est capitalisation dans une proportion de 96 %.

**Évaluation selon la méthode de comptabilité d'exercice** – Aux fins de l'évaluation selon la comptabilité d'exercice, le passif du Régime a été calculé en date du 31 décembre 2012, date de la dernière évaluation de la capitalisation, et extrapolé en date du 31 décembre 2013. Les chiffres ainsi extrapolés reposent sur l'hypothèse voulant que les statistiques du Régime en 2013 (pour des facteurs tels que l'inflation, les augmentations de salaire, les âges de retraite et les taux de cessation d'emploi et de mortalité) soient conformes aux hypothèses actuarielles. L'extrapolation tient compte de l'indexation des rentes au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Pour l'établissement des états financiers, nous avons calculé la situation financière du Régime à la fin de l'exercice de 2013 en comparant le passif extrapolé avec la valeur marchande de l'actif au 31 décembre 2013. En fonction de l'évaluation selon la méthode de la comptabilité d'exercice au 31 décembre 2013, le Régime affichait un déficit de 0,98 milliard de dollars (voir la « Note 7, Déficit » à la page 54), comparativement à 1,37 milliard de dollars à la fin de l'exercice de 2012. L'amélioration par rapport à l'exercice précédent est largement attribuable au rendement des placements.

## GÉRER LA CAPITALISATION

La situation de capitalisation d'un régime de retraite est, en termes simples, déterminée en fonction de « l'équation servant à calculer l'actif du régime », équation qui compare la valeur de l'actif du régime avec le coût estimatif de son passif. Bien que les insuffisances (et les excédents) de capitalisation soient généralement attribuées au rendement des placements, qui s'ajoute à l'actif du régime, son passif (le coût estimatif des rentes futures) est également important.

Pendant les années 1990, le rendement des placements a excédé les attentes, incitant les régimes à se concentrer sur l'accroissement de l'actif et à détourner leur attention du passif. Par la même occasion, de nombreux facteurs, dont la baisse des taux d'intérêt et l'augmentation de l'espérance de vie, ont commencé à avoir des répercussions considérables sur le coût lié au versement des rentes. Ensemble, la hausse du coût lié aux rentes et la volatilité des marchés ont eu pour effet d'enrayer les surplus de capitalisation et laissé la majorité des régimes de retraite aux prises avec des déficits de capitalisation.

À la Commission, nous nous faisons une fierté de surveiller étroitement l'aspect « passif » de l'équation servant à calculer l'actif du régime. L'attention accordée au passif, et pas seulement à l'actif, explique grandement notre succès. Malgré certaines des conditions boursières et économiques les plus éprouvantes depuis la Grande Crise économique, nous avons été en mesure de nous diriger vers la pleine capitalisation, tout en maintenant des niveaux de prestations stables et des taux de cotisation raisonnables.

Notre capacité à gérer le passif peut être attribuée à deux facteurs :

1. D'abord, la Commission et ses intervenants ont, ensemble, pris des décisions tant responsables qu'informées concernant la structure du Régime.
2. Ensuite, la Commission a réussi à fixer des hypothèses démographiques et économiques à la fois prudentes et réalistes pour calculer le coût du passif du Régime. Citons par exemple, la récente modification des hypothèses de mortalité du Régime.

Dans le cadre de ses efforts pour maintenir un juste équilibre entre l'actif et le passif à long terme, la Commission a entrepris une étude de la capitalisation à long terme et une étude des résultats en 2013. L'étude de la capitalisation à long terme évalue les besoins de capitalisation à long terme du Régime et la meilleure façon d'y répondre. L'étude des résultats tente de déterminer si les hypothèses actuarielles du Régime reflètent la réalité pour des variables comme les taux d'intérêt, le rendement des placements et les caractéristiques démographiques. Ces deux études devraient être terminées en 2014. Leurs résultats seront transmis aux intervenants, de même que les recommandations en découlant.

La dernière étude de la capitalisation a été effectuée en 2008. À la recommandation de la Commission, le promoteur du Régime a mis en œuvre une légère augmentation graduelle des cotisations en 2009 et 2010 pour remédier à la hausse des coûts liés au versement de chaque dollar de rente.

## Des placements avertis et rigoureux

La Commission adhère à une approche stratégique et prudente, comparativement parlant, à l'égard des placements. Cette approche repose sur deux objectifs de base :

1. la préservation des prestations garanties aux participants; et
2. le maintien de taux de cotisations relativement stables et raisonnables.

Pour atteindre ces objectifs, la Commission a conçu une approche de placement qui donne priorité à la préservation du capital et vise à générer des rendements stables à long terme, le tout en respectant des paramètres du risque acceptables et en :

- évitant les risques non récompensés;
- réduisant la volatilité absolue;
- se concentrant sur les recherches et les analyses fondamentales au moment de prendre des décisions de placement;
- repérant des occasions de placement mondiales qui dégagent des flux de trésorerie prévisibles.

En 2013, notre équipe des placements s'est concentrée sur trois objectifs clés :

1. Continué de mettre en œuvre notre répartition stratégique de l'actif (RSA);
2. Lancé une nouvelle stratégie de répartition tactique de l'actif (RTA); et
3. installé de nouveaux systèmes informatiques pour les placements.

Ces trois objectifs sont décrits de façon plus détaillée ci-dessous.

### Répartition stratégique de l'actif (RSA)

La Commission a poursuivi la mise en œuvre graduelle, sur cinq ans, de la RSA, initiative qui a débuté en 2011. La RSA élargit le mandat de placement de la Commission et établit des cibles de répartition de l'actif pour l'aider à atteindre ses objectifs de capitalisation à long terme et à mieux gérer le risque.

La Commission est en voie d'atteindre ses cibles en matière de répartition stratégique de l'actif. Comme prévu, la RSA rehausse la diversification du portefeuille, favorise les rendements et amoindrit la volatilité par rapport à un portefeuille bien diversifié. En 2013, la Commission a également franchi certains jalons importants dans la mise en œuvre de la RSA :

- La Commission a maintenu son emphase sur les marchés des sociétés fermées. Notre participation aux marchés privés a permis d'isoler le Régime contre la volatilité des marchés publics. L'immobilier et l'infrastructure, en particulier, nous permettent de tirer une grande partie de notre rendement des flux de trésorerie annuels. Compte tenu de la possibilité d'une hausse à long terme des taux d'intérêt - et d'une diminution correspondante des prix obligataires - l'année 2013 a représenté une bonne occasion de délaissier progressivement les titres à revenu fixe en faveur des placements privés.

- Les placements privés de la Commission ont dégagé des résultats positifs en 2013, évitant la courbe en J (tendance de certains placements à produire des rendements négatifs au cours de leurs premières années). Pour y parvenir, nous avons investi directement dans les placements privés, participé à des initiatives de placement conjointes et placé des capitaux dans des fonds secondaires (portefeuilles existants où la majorité des capitaux sont déjà investis).
- La Commission a continué d'envisager de nouvelles occasions mondiales à valeur ajoutée et d'y investir. En novembre 2012, elle a obtenu un permis d'exploitation à titre d'investisseur institutionnel étranger admissible qui lui a donné la possibilité d'investir jusqu'à 150 millions de dollars (US) dans des actions chinoises de catégorie A. En 2013, nous avons entièrement capitalisé ce mandat et commencé à acquérir notre part d'actions.
- Nous avons poursuivi nos recherches axées sur de nouveaux marchés, en explorant notamment des occasions de placement dans les marchés frontaliers, particulièrement en Afrique. Bien qu'ils soient moins développés que les marchés émergents, les marchés frontaliers, comme ceux de l'Afrique, affichent généralement une capitalisation boursière et une liquidité inférieure à ceux des marchés émergents plus industrialisés, comme la Chine. Les changements démographiques et l'urbanisation au sein de ces pays offrent un potentiel de rendements supérieurs pour compenser les risques et la volatilité légèrement plus élevés.

Au moment d'investir au sein des marchés émergents et frontaliers, la Commission effectue des recherches approfondies et prend des risques à la fois éclairés et calculés – comme elle le fait pour toutes les catégories d'actif. Nous évaluons le risque qu'un placement jouera dans notre portefeuille (tant au chapitre du risque que du rendement) et tentons de déterminer s'il fera complément à nos placements courants.

### Stratégie de répartition tactique de l'actif (RTA)

La Commission a poursuivi la mise en œuvre de la nouvelle répartition tactique de l'actif (RTA).

La RTA est une stratégie utilisée pour rehausser les rendements en tirant parti des anomalies perçues du marché à divers stades du cycle boursier. La RTA est aussi appelée à représenter un outil efficace pour préserver le capital pendant les marchés volatils en couvrant la participation du régime à certains actifs de la RSA.

Avant 2013, la Commission a pris des décisions modestes concernant sa répartition de l'actif en fonction de la RSA. Toutefois, à la fin de 2012, nous avons engagé un spécialiste en placement chevronné pour diriger l'élaboration et la mise en œuvre de la RSA. Dotés d'un chef pour la RTA, notre priorité immédiate pour 2013 consistait à établir des politiques, des procédures et des stratégies. Après coup, nous avons commencé à mettre en œuvre des décisions de répartition de l'actif axées sur la RTA. Par exemple, dans le cadre de la stratégie axée sur la répartition tactique de l'actif (RTA) en 2013, nous avons établi des positions surpondérées fructueuses dans les actions et les titres de créance des marchés développés.

Avant l'adoption de la RTA, la Commission a examiné avec soin son processus de gestion du risque de placement. Par conséquent, elle a adopté une nouvelle approche à cet égard en 2013, simultanément avec le lancement de la RTA. Le nouveau processus – qui s'accompagne d'une analyse détaillée du risque et de la production de rapports à ce sujet – fournit une meilleure compréhension des risques de placement du Régime pour nous aider à prendre de meilleures décisions de placement. La RTA et les initiatives de gestion du risque continuent d'évoluer pour répondre à nos besoins changeants, particulièrement à mesure que nous adoptons de nouvelles stratégies et de nouveaux produits.

En 2013, nous avons surtout eu recours à la RTA pour rehausser les principales décisions en matière de répartition de l'actif de nos portefeuilles axés sur les marchés publics. Pour ce faire, nous avons fait appel à des stratégies de superposition de l'actif. Nous prévoyons élargir la portée de la RTA en 2014. Nous nous attarderons particulièrement aux initiatives suivantes :

- approfondissement du modèle pour inclure une gamme plus vaste d'actifs au sein des catégories gérées à l'aide de la RTA (comme les actions);
- élargissement de la portée du modèle pour inclure des actifs additionnels (comme les devises); et
- déploiement de la RTA sur les marchés des changes, ce qui signifie que la Commission délaisse son approche passive à l'égard des devises au profit d'une démarche plus active. Par conséquent, la Commission évaluera avec soin le potentiel de risque et de rendement lié à une approche active à l'égard des devises.

### Applications liées aux placements

Pour veiller à avoir accès aux renseignements exacts, pertinents et utiles dont nous avons besoin et aux outils nécessaires pour prendre des décisions de placement judicieuses, la Commission a donné priorité aux systèmes de technologie de l'information et aux applications en 2013. Plus précisément, nous avons :

- amélioré notre système de suivi des portefeuilles et de gestion des données pour tenir un meilleur suivi des placements privés. Ce système nous permet de gérer les relations, de tenir un suivi de notre liste de placements, de surveiller l'évolution des placements, d'analyser les portefeuilles et de stocker la documentation relative aux ententes de placement;
- adopté un logiciel analytique pour accroître l'efficacité de la gestion des placements de la Commission sur les marchés publics. La Commission continue d'évaluer d'autres outils pour améliorer l'efficacité de l'équipe au moment de gérer les actifs publics;
- mis en œuvre un nouveau système de gestion des données pour toutes les catégories d'actif. Ce logiciel fournit des renseignements quotidiens sur les sources de rendement – ce qui nous permettra de tenir un meilleur suivi des marchés et de réagir plus rapidement aux changements qui y surviennent.

## PLACEMENTS

CE QUE NOUS AVONS FAIT	RAISONS ET INCIDENCES
Obtenu un taux de rendement annuel de 12,5 %	Le rendement robuste des placements a contribué à l'amélioration considérable de la situation de capitalisation du Régime par rapport à l'an dernier. Au 31 décembre 2013, le Régime était capitalisé dans une proportion de 96 %.
Continué à mettre en œuvre une nouvelle répartition stratégique de l'actif (RSA)	La nouvelle RSA, dont la mise en œuvre s'étend sur une période de cinq ans, aidera la Commission à mieux gérer les risques et à respecter ses objectifs de capitalisation à long terme. Cette stratégie donne priorité aux placements dans des sociétés fermées, comme l'immobilier et l'infrastructure.
Lancé une nouvelle stratégie de répartition tactique de l'actif (RTA)	La stratégie de RTA nous permet de rajuster efficacement le pourcentage des actifs détenus dans les divers portefeuilles de placement. Notre objectif consiste à tirer parti des occasions de placement et à dégager des rendements à valeur ajoutée. De plus, nous prévoyons utiliser cette stratégie pour préserver et protéger le capital aux points d'inflexion majeurs du cycle économique.
Financé notre mandat visant l'achat d'actions chinoises de catégorie A d'une valeur de 150 millions \$US	Seuls 11 régimes de retraite du monde, dont la Commission, ont accès à des actions chinoises de catégorie A. Les actions chinoises de catégorie A procurent à la Commission une meilleure participation à la croissance intérieure chinoise et font complément à nos placements existants sur les marchés émergents.
Entamé des recherches sur les marchés frontaliers (comme l'Afrique)	Bien qu'ils soient moins développés que les marchés émergents, les marchés frontaliers, recèlent un potentiel de rendement à long terme supérieur.
Investi dans les technologies de l'information	Des systèmes informatiques avancés fournissent à la Commission l'accès à des renseignements exacts, pertinents et utiles pour nous permettre de continuer à prendre des décisions de placement éclairées et à dégager des rendements à valeur ajoutée.
Accru notre participation à toutes les catégories d'actif des marchés privés	Les placements dans l'immobilier favorisent les résultats de placement lorsque les marchés sont volatils en tirant une plus grande partie de leur rendement des flux de trésorerie. Ils fournissent également une importante protection contre l'inflation.
Conclu une entente pour acquérir la Fiducie de placement immobilier (FPI) Primaris	Le portefeuille immobilier continue de représenter une source de vigueur pour le Régime, dégageant des rendements solides. L'acquisition de la FPI Primaris, notre plus importante transaction de placement jusqu'à maintenant, établit davantage la Commission à titre de partenaire de placement respecté et désirable.
Lancé une deuxième émission d'obligations en autant d'années	Cette émission couronnée de succès a fourni à la Commission une source abordable de capitaux et procuré un financement bon marché aux actifs productifs de revenu.
Continué de renforcer notre gestion du risque	Nous avons entrepris des démarches pour obtenir un outil de gestion des risques liés à l'excédent qui, une fois installé, nous permettra d'intégrer régulièrement la situation de capitalisation du Régime aux décisions de répartition de l'actif.

## COMPOSITION DE L'ACTIF

La composition de l'actif est le principal facteur déterminant du rendement des placements. À la Commission, la répartition de l'actif repose sur la RSA, ses légères déviations découlant de la RTA.

En fonction de la RSA, la répartition de l'actif de la Commission comprend :

- des placements productifs d'intérêt (débentures spéciales, liquidités et placements à court terme et titres à revenu fixe);
- des titres de sociétés ouvertes (actions); et
- des placements dans les marchés privés (immobilier, infrastructure, actions de sociétés fermes et titres de sociétés fermées).

## COMPOSITION DE L'ACTIF

(au 31 décembre 2013)

Catégorie d'actif	2013	2012
Débentures spéciales de l'Ontario	1,8 %	4,6 %
Liquidités et placements à court terme	8,0 %	6,3 %
Titres à revenu fixe – Canada	22,8 %	26,3 %
Titres à revenu fixe – Étranger	3,6 %	3,2 %
Actions – Canada	7,6 %	6,6 %
Actions mondiales	23,7 %	21,6 %
Actions – Marchés émergents	15,5 %	15,5 %
Immobilier	14,0 %	14,5 %
Infrastructure	2,5 %	0,9 %
Actions de sociétés fermées	0,5 %	0,5 %

## ÉMISSION OBLIGATAIRE

La Commission a émis sa deuxième série d'obligations en 2013, initiative couronnée de succès qui lui a permis d'amasser la somme de 250 millions de dollars pour une durée de 10 ans.

L'émission d'obligations a été sursouscrite à raison de 3,7 fois, confirmant le vif intérêt des investisseurs et la confiance qu'ils témoignent à la Commission. De plus, à 2,9 %, le taux d'intérêt annuel est le plus faible jamais attribué à une obligation de sociétés canadienne assortie d'une durée de 10 ans (y compris celles émises par d'autres caisses de retraite).

Le produit de cette émission a été utilisé pour financer à faibles coûts l'acquisition, par la Commission, de trois centres commerciaux dans le cadre de la transaction relative à la FPI Primaris.

## RENDEMENT DES PLACEMENTS

L'excellence des placements demeure une priorité pour la Commission. Malgré un contexte volatil, nous avons obtenu un taux de rendement annuel global de 12,5 % pour 2013, marquant ainsi la deuxième année consécutive de résultats à deux chiffres.

En 2013, le rendement a excédé la moyenne annuelle de 5,95 % requise pour capitaliser le Régime à long terme. Nous avons également devancé l'indice de référence du Régime de 3,1 %, enregistrant ainsi une plus-value de 550 millions de dollars. Cette performance solide a eu des répercussions positives sur la situation de capitalisation du Régime.

De nombreux facteurs ont contribué à ces résultats vigoureux en 2013, dont :

- la stratégie axée sur la RTA;
- le rendement vigoureux des mandats spécialisés et axés sur la gestion active; et
- la performance des actions de sociétés ouvertes et des placements privés.

Vous trouverez ci-dessous un examen plus détaillé de nos résultats de placement, selon la catégorie d'actif.

## PLACEMENTS PORTANT INTÉRÊT

Les placements portant intérêt fournissent au Régime une source stable de liquidités et l'aident à préserver son capital pendant les périodes de volatilité. Au 31 décembre 2013, les placements portant intérêt représentaient 36,4 % de l'actif net du Régime et regroupaient :

- les liquidités et placements à court terme,
- des débetures non négociables de la province de l'Ontario (« débetures spéciales »); et
- des titres à revenu fixe négociables et non-négociables.

**Espèces et les placements à court terme** – À la fin de 2013, les espèces et les placements à court terme, y compris les opérations en instance, s'élevaient à 1,7 milliard de dollars (8,2 % des placements nets), ce qui représente une hausse par rapport à 1,2 milliard de dollars (6,3 % des placements nets) un an plus tôt.

**Débetures spéciales** – La province de l'Ontario a émis des débetures spéciales à l'intention du Régime en tant que mécanisme de capitalisation initial lorsque le RRF a été établi à titre de régime capitalisé de façon distincte en 1990. Au 31 décembre 2013, les débetures spéciales du Régime comportaient une valeur de 374,5 millions de dollars, comparativement à 869,9 millions de dollars à la fin de 2012.

Au fil des ans, les débetures ont représenté une importante source de liquidités pour le Régime. En 2013, elles ont généré des liquidités de 505 millions de dollars, contre 508 millions de dollars en 2012. La baisse de la valeur du portefeuille sur un an témoigne du fait qu'une partie du portefeuille vient à échéance chaque année. Le produit des débetures échues est réinvesti dans d'autres actifs. La dernière débeture viendra à échéance en 2014, et nous sommes en train d'élaborer une politique de liquidité pour gérer la transition.

**Titres à revenu fixe négociables et non-négociables** – Le portefeuille d'obligations canadiennes du Régime a dégagé un rendement modeste de 1,8 % en 2013, sa valeur s'établissant à 4,8 milliards de dollars à la fin de l'année. Ces chiffres s'élevaient respectivement à 5,1 % et 5,0 milliards de dollars en 2012.

Le portefeuille de titres à revenu fixe internationaux s'est accru de 7,6 % en 2013, alors qu'il avait gagné 9,6 % un an plus tôt. À la fin de l'année, la valeur de ce portefeuille s'établissait à 755,5 millions de dollars, contre 597,5 millions de dollars un an plus tôt.

## ACTIONS DE SOCIÉTÉS OUVERTES

En 2013, la Commission a entamé l'examen de sa catégorie d'actions canadiennes pour réévaluer la composante optimale pour permettre au Régime de devancer son indice de référence (indice composé S&P/TSX), tout en assumant un risque inférieur à ce dernier.

En fonction de notre étude, nous avons décidé d'éliminer la composition d'actions canadiennes à gestion passive (position de transition détenue en raison du départ d'un gestionnaire précédent) et d'affecter les sommes en question à des mandats actifs qui fournissent une diversification par rapport aux autres gestionnaires du Régime. Nous avons également évalué des stratégies canadiennes spécialisées de moindre envergure qui, à notre avis, ont le potentiel de favoriser le rendement en fonction d'un risque à peine supérieur.

Au sein du portefeuille des marchés émergents, nous avons entièrement investi l'actif destiné aux actions chinoises de catégorie A en 2013. En novembre 2012, la Commission a obtenu un permis d'exploitation à titre d'investisseur institutionnel étranger admissible qui lui a donné la possibilité d'investir jusqu'à 150 millions de dollars (US) dans des actions chinoises de catégorie A. Seuls 11 régimes de retraite du monde ont cette réalisation à leur actif. Les actions chinoises de catégorie A procurent à la Commission une meilleure participation à la croissance intérieure chinoise et font complément à nos placements existants sur les marchés émergents.

En 2013, nous avons entamé des recherches sur la « prochaine » source d'occasions de placement dans les marchés émergents (frontaliers), soit l'Afrique. Les pays africains commencent à produire une vaste gamme de biens et de services qui sont vendus à l'échelle internationale et ils ont besoin de capitaux étrangers et de savoir. Les marchés frontaliers affichent généralement une capitalisation boursière et une liquidité inférieure à celle des marchés émergents plus développés, comme la Chine. Par conséquent, leur potentiel de rendement doit être plus élevé pour compenser le risque et la volatilité légèrement supérieurs.

Le portefeuille d'actions canadiennes du Régime a dégagé un rendement de 18,0 % en 2013, alors qu'il avait enregistré un gain de 10,2 % l'année précédente. Au 31 décembre 2013, sa valeur marchande s'établissait à 1,6 milliard de dollars, par rapport à 1,3 milliard de dollars un an plus tôt.

Pour sa part, le portefeuille d'actions américaines du Régime s'est apprécié de 42,3 % en 2013, comparativement à un gain de 15,0 % l'année précédente (tous les rendements sont exprimés en dollars canadiens. À la fin de l'année 2013, sa valeur marchande s'élevait à 2,9 milliards de dollars, contre 2,6 milliards de dollars au terme de 2012).

Le portefeuille d'actions internationales du Régime a obtenu un rendement de 14,8 % en 2013, contre un gain de 18,4 % en 2012. À la fin de l'année 2013, sa valeur marchande s'élevait à 5,2 milliards de dollars, contre 4,4 milliards de dollars au terme de 2012.

## PLACEMENTS PRIVÉS

Au 31 décembre 2013, les placements privés représentaient 19,2 % de l'actif net du Régime et comprenaient des placements dans l'immobilier, l'infrastructure, les actions de sociétés fermées et les obligations de sociétés fermées. Pendant l'année, nous avons accru notre participation à ces quatre catégories d'actif, ce qui a permis au Régime de se rapprocher des cibles établies en vertu de la RSA.

Notre participation aux marchés privés a permis d'isoler le Régime contre la volatilité des marchés publics et de tirer une plus grande partie de son rendement des flux de trésorerie. La stratégie de placement de la Commission axée sur les marchés privés donne surtout priorité à des actifs de base de l'immobilier et de l'immobilier et aux rachats d'actions de sociétés fermées, et il fait appel à des investissements directs, au placement dans des fonds et à des placements conjoints.

Dans l'ensemble, les placements privés du Régime ont dégagé un rendement de 11,9 % en 2013, contre 17,2 % en 2012. Leur valeur marchande s'établissait à 4,0 milliards de dollars au 31 décembre 2013, en hausse par rapport à 3,3 milliards de dollars à la fin de 2012. Vous trouverez ci-dessous un examen plus détaillé de ces résultats pour chaque catégorie d'actif.

**Immobilier** – Le portefeuille immobilier de la Commission se compose de placements directs dans des propriétés immobilières canadiennes de premier ordre ayant peu ou pas endettées, de placements directs et indirects dans l'immobilier international ainsi que d'une légère proportion de prêts hypothécaires participatifs.

Les actifs immobiliers représentent une source abondante de liquidités, dégagent des rendements moins volatils que les actions et (surtout dans le cas de centres commerciaux) procurent une protection contre l'inflation. Compte tenu de ces caractéristiques, ils sont bien assortis au passif à long terme du RRF.

L'année 2013 s'est avérée fructueuse pour le portefeuille immobilier de la Commission. Une fois de plus, celui-ci a dégagé des rendements solides et peut se targuer des nombreuses réalisations dignes de mention suivantes :

- dans l'ensemble, il a dégagé un rendement de 12,9 % en 2013, contre 19,2 % en 2012. Depuis 1994, année où la Commission a effectué son placement initial dans l'immobilier, le portefeuille affiche un rendement annuel moyen de 10,8 %. À la fin de l'exercice, la RSA comptait pour 18 % du portefeuille;
- la Commission, dans le cadre d'un consortium, a procédé à la privatisation de la FPI Primaris. Il s'agit de la plus importante transaction immobilière de la Commission jusqu'à présent et celle-ci s'est traduite par l'ajout de 14 actifs immobiliers commerciaux à notre portefeuille. Elle établit davantage la Commission à titre de partenaire de placement respecté et désirable;
- le portefeuille a investi dans deux immeubles de bureau de premier ordre situé dans le secteur intermédiaire de Manhattan (Midtown). L'ajout de ces immeubles procure au portefeuille – qui penchait surtout en faveur des centres commerciaux – une bonne diversification au sein de cette catégorie d'actif. Elle table également sur le contenu international du portefeuille, qui comprend déjà – par le biais de divers fonds et placements conjoints – une participation minoritaire à trois immeubles de bureau de New York, ainsi que des intérêts dans divers immeubles en cours de construction à Londres et Paris; et
- nous avons continué d'accroître la qualité de notre portefeuille immobilier par le biais de la vente opportuniste de biens qui ne cadrent plus avec notre stratégie en pleine évolution. Plus précisément, nous nous sommes départis d'un portefeuille industriel.

Les placements immobiliers de la Commission consistent surtout dans des immeubles de location détenus directement et situés au Canada. Au 31 décembre 2013, ce portefeuille détenait plus de 9,9 millions de pieds carrés de locaux affectés à la vente au détail, aux industries légères et à l'aménagement de bureaux. Pour une liste complète des immeubles appartenant au Régime, passez à la page 62.

**Obligations de sociétés fermées/Partenariats publics privés (P3)** – Les obligations de sociétés fermées consistent dans des produits à revenu fixe de bonne qualité qui portent intérêt et comportent diverses échéances, et qui ne sont pas offerts sur les marchés publics. Elles dégagent habituellement des rendements supérieurs aux obligations de sociétés ouvertes, sans compter qu'elles peuvent réduire le risque si elles s'accompagnent des nantissements et des engagements financiers appropriés.

Les faibles taux d'intérêt en 2013 ont causé des difficultés aux obligations de sociétés fermées, ce qui nous a obligés à modifier notre stratégie et à faire preuve d'une plus grande agilité en réponse aux conditions du marché. Pour remédier à ces difficultés, nous avons modifié notre politique pour accorder une plus grande importance aux titres de créance à durée plus courte et rendement plus élevé. À notre avis, cette décision nous a bien positionnés pour profiter de nouvelles occasions de placement qui favoriseront le rendement du portefeuille d'obligations de sociétés fermées du Régime.

Par exemple, la Commission a procédé à son premier placement dans un fonds de crédit mezzanine en 2013. Ce fonds est appelé à dégager un rendement annuel de l'ordre de 12 à 15 %. De plus, nous avons participé à notre premier projet P3, qui devrait générer un rendement annuel d'environ 11 %.

Dans l'ensemble, le portefeuille a dégagé un rendement de 2,3 % en 2013 et il affichait une valeur de 438,7 millions de dollars à la fin de l'exercice. Ces chiffres s'élevaient respectivement à 11,3 % et 368,6 millions de dollars en 2012.

**Infrastructure** – Le portefeuille d’infrastructure a été établi en 2011. Il donne priorité à des actifs de base - comme l’immobilier – qui génèrent des liquidités abondantes, dégagent des rendements stables pendant les périodes de volatilité boursière et procurent une protection contre l’inflation.

À la fin de 2013, le portefeuille se rapprochait de la pondération cible de 2,0 % établi en vertu de la RSA. Pendant l’année, nous avons :

- établi une participation dans nos deuxième et troisième centrales à turbines à gaz à cycle combiné au Royaume-Uni; et
- procédé à un placement dans un fonds infrastructure du marché intermédiaire européen, dont les directeurs possèdent des connaissances considérables sur le marché européen et y ont accès, ressource dont la Commission peut tirer parti au moment de saisir d’autres occasions de placement conjoint.

Le portefeuille d’infrastructure a obtenu un rendement de 12,0 % en 2013, contre 10,8 % en 2012. Il affichait une valeur de 527,1 millions de dollars à la fin de l’exercice, comparativement à 173,4 millions de dollars un an plus tôt.

**Actions de sociétés fermées** – Les actions de sociétés fermées sont illiquides et tirent surtout leur rendement de l’appréciation du capital à moyen et à long terme. La Commission, en tant qu’investisseur à long terme, s’attend à tirer parti de la prime de risque découlant de l’illiquidité de ces titres en obtenant des rendements supérieurs à ceux des actions cotées en bourse. La Commission a effectué son premier placement dans des actions de sociétés fermées (actions qui ne sont pas négociées publiquement sur une bourse) au début de 2012.

Au 31 décembre 2013, la Commission avait investi près de 235 millions de dollars US dans trois fonds d’actions de sociétés privées. Deux de ces fonds investissent dans des entreprises sous-jacentes, alors que le troisième est un fonds de fonds qui investit dans des centaines d’entreprises sur une base secondaire.

Les placements totaux dans des actions de sociétés fermées ont excédé la pondération cible de 0,5 % établie en vertu de la RSA en 2013 – malgré un contexte de plus en plus concurrentiel pour les actions de sociétés fermées et tout en respectant rigoureusement nos critères de sélection des titres.

Le rendement du portefeuille d’actions de sociétés fermées a excédé les attentes en 2013. Nous avons évité l’effet de la courbe en J. Ainsi, plutôt que d’obtenir les rendements négatifs normalement associés aux nouvelles stratégies axées sur les actions de sociétés fermées (en raison du versement de frais de placement à l’égard de capitaux engagés qui n’ont pas encore été investis), le portefeuille a dégagé un rendement positif de 17,8 % (contre 9,9 % en 2012) et affichait une valeur de 108,3 millions de dollars à la fin de l’exercice (comparativement à 103,4 millions de dollars en 2012).

En nous concentrant sur des placements plus établis, nous sommes parvenus à une bonne diversification du portefeuille d’actions de sociétés fermées pour l’année d’investissement du Régime (période de 2000 à 2013) et avons déjà reçu des distributions sous forme de revenu et de gains en capital. L’année d’investissement désigne l’année où un nouveau fonds de placement obtient l’engagement des investisseurs et, généralement, effectue son premier placement. En détenant une gamme de placements effectués au cours d’années civiles différentes, nous atténuons les risques de la synchronisation du marché.

## PERSPECTIVES DE PLACEMENT

Nous nous attendons à ce que bon nombre des enjeux et des incertitudes présents en 2013 se maintiennent en 2014.

Bien que la croissance économique soit en voie d’amélioration dans le monde industriel, elle est appelée à rester inférieure à ses niveaux antérieurs à long terme. Aux États-Unis, elle a excédé les attentes, alors qu’en Europe, elle progresse à un rythme beaucoup plus modéré. De plus, certains marchés émergents se sont avérés particulièrement vulnérables au retrait des mesures de liquidité du marché américain.

Les impasses politiques ne devraient pas représenter un problème aussi important aux États-Unis en 2014 compte tenu de l’entente budgétaire conclue à la fin de 2013. Cela dit, la réduction, par la Réserve fédérale, de ses achats de placements à revenu fixe, est toujours au programme et, si elle n’est pas bien gérée, elle pourrait attiser la volatilité des marchés.

En Chine, la croissance économique semble s’être stabilisée et les dirigeants de ce pays ont manifesté un engagement envers l’établissement d’une économie de marché plus libre.

Plusieurs autres facteurs pourraient entrer en ligne de compte en 2014 :

- Les évaluations des actifs de risque qui se sont bien comportés en 2013, comme les titres de créance et les actions des marchés développés, pourraient susciter des préoccupations en 2014.
- Les risques géopolitiques – au Moyen-Orient, en Asie de l’Est ou ailleurs – continueront d’accroître l’incertitude du marché.
- Les taux d’intérêt sont appelés à demeurer faibles en 2014; toutefois, nous croyons qu’ils ont amorcé une tendance haussière à long terme.

Bien que bon nombre de ces facteurs soient appelés à contribuer à la volatilité et à poser des défis pour les placements, ils pourraient aussi donner naissance à de nouvelles occasions d'investir. En 2014, nous continuerons de mettre en œuvre les stratégies nécessaires pour composer avec la volatilité des marchés, éviter les risques inutiles et dégager les rendements nécessaires pour protéger la viabilité à long terme du Régime.

## RENDEMENT DES PLACEMENTS ET INDICES DE RÉFÉRENCE

La Commission a adopté un Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP) qui décrit les objectifs de placement du Régime, les lignes directrices en cette matière et les indices de référence utilisés au moment d'investir le capital. L'EPPP fait également état des catégories de placement permises, de la composition de l'actif et des taux de rendement prévus. La dernière modification de l'EPPP remonte au 19 décembre 2013.

Le taux de rendement réel prévu du Régime, tel qu'il est énoncé dans l'EPPP, est égal ou supérieur à 5,95 % par année (3,85 % déduction faite d'un taux d'inflation de 2,10 %). Il s'agit du taux d'escompte utilisé pour capitaliser le Régime à long terme.

Le taux de rendement annuel total est évalué par rapport à celui d'un indice composé (total de l'indice de référence), qui comprend le rendement pondéré moyen de chaque catégorie de titres; la répartition cible de l'EPPP est utilisée pour pondérer les diverses catégories. Le taux de rendement annuel prévu du Régime vise à être égal ou supérieur à celui de l'indice composé, déduction faite des frais. Le taux de rendement des placements du Régime s'est élevé à 12,5 % en 2013 et à 11,9 % en 2012, comparativement à 9,3 % et à 9,4 %, pour l'indice de référence.

		Taux de rendement annuel des placements (%)			
		Rendement réel (sans tenir compte des frais)		Rendement total de l'indice de référence	
Catégories d'actif	Indice de référence	2013	2012	2013	2012
Trésorerie et équivalents	Indice des bons du Trésor à 91 jours DEX	1,4 %	1,4 %	1,0 %	1,0 %
Titres à revenu fixe	Indice obligataire universel DEX	1,8 %	5,0 %	-1,2 %	3,6 %
Obligations à rendement réel	Indice des obligations à rendement réel DEX	0,0 %	0,0 %	-12,5 %	2,9 %
Actions canadiennes	Indice composé S&P/TSX	18,0 %	10,2 %	13,0 %	7,2 %
Actions étrangères	Indice mondial MSCI (\$C)	37,0 %	15,8 %	35,9 %	14,0 %
Actions des marchés émergents	Indice des actions de marchés émergents MSCI (\$C)	5,0 %	19,0 %	4,3 %	16,0 %
Immobilier	Indice immobilier sur mesure	12,9 %	19,0 %	9,7 %	14,1 %
Infrastructure	Indice d'infrastructure sur mesure	12,0 %	10,8 %	0,9 %	0,8 %
Actions de sociétés fermées	Indice d'actions de sociétés fermées sur mesure	17,8 %	–	30,2 %	16,6 %
Placements totaux	Indice composé	12,5 %	11,9 %	9,3 %	9,4 %

## EXCELLENCE EN MATIÈRE DE SERVICE

La Commission s'engage depuis longtemps envers l'excellence du service – engagement qui nous a mérité une réputation en tant que leader de l'industrie. Pour la deuxième année consécutive, CEM Benchmarking Inc., une importante entreprise de comparaison des administrateurs de régime de retraite, nous a accordé le troisième rang mondialement au chapitre de la qualité des services administratifs parmi les régimes de retraite qu'elle évalue.

Malgré les contraintes de coûts, la Commission continue de mettre en œuvre de nombreuses initiatives visant à améliorer davantage l'efficace de notre service.

En 2013, nous avons lancé un nouveau modèle de service à la clientèle qui comprend, entre autres, un Centre des relations avec la clientèle. Celui-ci fournit sur-le-champ des réponses aux clients ou les dirige vers des spécialistes dûment formés pour les aider à prendre des décisions. Nous avons également lancé un éventail de services visant à améliorer l'efficacité et à donner aux participants l'accès à des services consultatifs plus complexes.

La transition vers le nouveau modèle de service a représenté une réalisation de taille. Pour y parvenir, la Commission a dû se doter des bonnes personnes ayant les compétences requises et les affecter aux bons emplois. Sans accroître les effectifs de la Commission, nous avons réaffecté certains employés en leur donnant accès à des ressources d'apprentissage abordables et leur permettant de s'épanouir dans leur nouveau rôle.

Les employés ont relevé le défi et les clients ont réagi de façon positive, prouvant une fois de plus que la Commission est résiliente et en mesure de gérer les changements d'envergure.

Le nouveau modèle de service à la clientèle – et son accent sur les services consultatifs – est conçu pour protéger les intérêts des participants en leur donnant l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées lorsque des événements marquants surviennent (cessation d'emploi, décès, retraite). Nos conseillers terminent la formation de Planificateur financier agréé (PFA) afin de fournir aux participants et aux retraités les analyses financières nécessaires pour mieux comprendre le rôle de leur régime de retraite pour leur situation financière globale. À notre avis, c'est très important pour nos participants (actifs et retraités) de bien comprendre l'impact de leurs décisions relatives aux RRF sur leurs projets de retraite.

Le nouveau modèle de service à la clientèle a donné lieu à des efficacités accrues. Plus de 90 % des participants qui appellent la Commission sont maintenant mis en contact avec l'un de nos préposés en moins de 30 secondes; ce taux s'élevait à 85 % en 2012. De plus, notre équipe professionnelle de préposés peut répondre à une gamme plus vaste de demandes – accroissant ainsi la probabilité que les participants obtiennent l'information recherchée.

Le nouveau modèle de service à la clientèle table sur l'éventail de services électroniques à la fine pointe de l'industrie de la Commission. Ces services permettent aux participants d'obtenir des renseignements ou de traiter des transactions en ligne, comme :

- obtenir un relevé estimatif personnalisé;
- demander un prix pour le rachat de droits à pension;
- modifier leur adresse ou leur bénéficiaire;
- entamer le processus de départ à la retraite;
- consulter leur relevé T4 ou relevé de retraite; et
- accéder à un outil de planification de la retraite complet.

Les efficacités réalisées à l'aide des services électroniques ont permis à la Commission de libérer le personnel nécessaire pour mettre en œuvre le nouveau modèle de service à la clientèle.

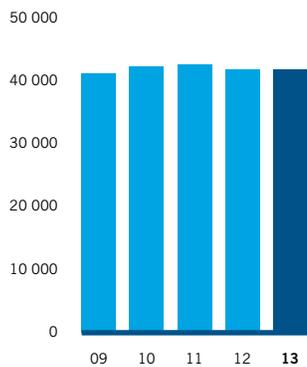
Outre les améliorations apportées au service qui sont décrites plus haut, la Commission a continué de tenir de rencontres individuelles et des séances de groupe avec les clients. En 2013, nous avons tenu plus de 200 séances à l'intention des participants. Ces séances visent à nous assurer que les participants comprennent les avantages de leur régime et son rôle dans le cadre de leurs projets de retraite.

Bien que la Commission vise toujours certains objectifs en matière de services, nous avons réduit la portée et le rythme de certaines initiatives en raison des contraintes de coûts. Cela dit, nous investirons dans la technologie au cours des prochaines années dans le but de remplacer certains systèmes qui sont à la fin de leur vie utile, de mettre à niveau d'autres systèmes et d'ajouter de nouveaux outils technologiques pour appuyer nos besoins en évolution constante.

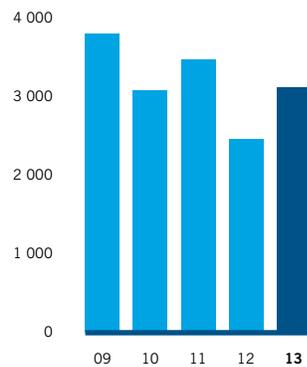
## EXCELLENCE EN MATIÈRE DE SERVICE

CE QUE NOUS AVONS FAIT	RAISONS ET INCIDENCES
Lancé un nouveau modèle de service à la clientèle	Grâce à la priorité qu'il accorde aux services consultatifs, le nouveau modèle de service à la clientèle protège les intérêts des participants en leur fournissant les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées concernant leur rente lorsque des événements marquants surviennent. Ce modèle a aussi donné lieu à des efficacités accrues en matière de service.
Inauguré notre Centre de relations avec la clientèle	Lancé au début de 2013, le Centre de relations avec la clientèle fournit des réponses sur-le-champ aux clients ou les redirige vers des spécialistes dûment formés pour les aider à prendre des décisions.
Tenu des séances de formation individuelles ou de groupe	Ces séances veillent à ce que les participants disposent des renseignements dont ils ont besoin – au moment voulu – pour prendre des décisions éclairées concernant leur rente.

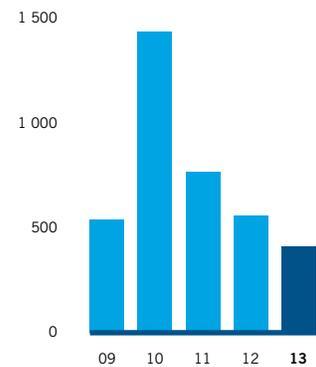
## Nombre de participants actifs



## Nouvelles adhésions<sup>1</sup>



## Rachats de droits à pension<sup>2</sup>



<sup>1</sup> Le nombre de participants cotisants a fléchi entre 2009 et 2013, période au cours de laquelle le gouvernement a engagé moins de nouveaux employés et était en voie de céder certains services et employés au secteur privé ou à d'autres paliers de gouvernement.

<sup>2</sup> Le nombre de demandes de rachats de droits à pension a monté en flèche en 2010 lorsque des changements législatifs ont eu pour effet d'éliminer la période de rachat de deux ans. Ce changement a permis aux participants qui n'avaient pas racheté leurs droits à pension dans les deux ans suivant leur adhésion au Régime de le faire en fonction du coût actuariel. La hausse rend compte de l'afflux de demandes immédiatement après le changement législatif.

## INITIATIVES D'INTERVENTION

À la Commission, nous croyons que s'ils sont bien gérés, les régimes PD sont la façon supérieure d'offrir la sécurité et un revenu suffisant à la retraite. Nous croyons également que les discussions sur le revenu de retraite devraient viser à accroître, et non à réduire, les prestations de retraite offertes aux Canadiens.

Dans cette optique, la Commission a assumé le rôle visant à promouvoir publiquement les avantages socioéconomiques des régimes PD pour s'assurer que les décideurs et les dirigeants éclairés les comprennent.

Cela dit, nous maintenons un point de vue équilibré. Nous reconnaissons que le modèle PD présente des défis. Et nous acceptons le fait que celui-ci doit évoluer et incorporer plus de mesures de partage du risque pour demeurer viable à long terme. L'incorporation de mesures pour veiller à ce que les promoteurs du régime et les participants partagent les risques liés aux obligations non capitalisées protégerait les avantages les plus importants pour les participants sans transférer le *plein* fardeau aux participants individuels.

Notre appui à la fois équilibré et public du modèle PD a pour effet de modifier graduellement les attitudes. Les leaders éclairés ne parlent plus de leur intention de convertir les régimes PD en régimes à cotisations déterminées (CD). Plutôt, ils parlent de façons d'accroître la viabilité des régimes PD.

Au printemps de 2012, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il songeait à regrouper l'actif de petits régimes du secteur public dans le but de réaliser des économies d'échelle et d'améliorer le rendement des placements. À la Commission, nous croyons que le regroupement des actifs pourrait être avantageux. S'il est bien fait, il a le potentiel de permettre l'obtention de meilleurs rendements, ce qui profiterait aux participants en fin de compte.

En 2013, nous avons étudié la possibilité de regrouper nos actifs avec ceux d'autres régimes du secteur public élargi. Ce regroupement recèle de nombreux avantages. Il créerait un bassin de placements plus vaste qui permettrait à la Commission de recruter des spécialistes en placements de calibre international et ouvrirait la voie à un éventail d'occasions plus large. Il en résulterait un léger accroissement du rendement des placements pour appuyer la viabilité à long terme du Régime.

Si ce regroupement ne se concrétise pas, la Commission demeure fermement positionnée pour dégager les rendements nécessaires afin de respecter ses engagements à long terme. Nous avons fait équipe avec d'autres importants investisseurs institutionnels pour effectuer des placements dans l'immobilier et l'infrastructure, et resterons à l'affût d'occasions similaires.

## INTERVENTION

CE QUE NOUS AVONS FAIT	RAISONS ET INCIDENCES
Promu publiquement le modèle PD	Nous croyons que s'ils sont bien gérés, les régimes PD sont la façon supérieure d'offrir la sécurité et un revenu suffisant à la retraite. C'est pourquoi nous avons assumé un rôle visant à promouvoir publiquement les avantages socioéconomiques des régimes PD pour nous assurer que les décisionnaires et les dirigeants éclairés les comprennent.
Élaboré une proposition pour regrouper l'actif du Régime avec celui d'autres régimes du secteur public élargi	Si elle est approuvée par le gouvernement, cette initiative permettra à la Commission de recruter des spécialistes en placements de calibre international ou d'ouvrir la voie à un éventail plus vaste d'occasions d'investir. Il en résulterait une légère hausse du rendement des placements pour appuyer la viabilité à long terme du Régime.

## RELATIONS REMARQUABLES AVEC LES INTERVENANTS

À mesure que le contexte de la retraite évolue, les régimes de retraite sont de plus en plus confrontés à des décisions difficiles concernant leur structure et leur capitalisation. Pour prendre les bonnes décisions, il faut posséder un modèle de gouvernance efficace.

La Commission adhère à un modèle de « gouvernance partagée » qui repose sur la confiance, l'ouverture d'esprit et la collaboration. Elle maintient des communications ouvertes pour être en mesure de comprendre les besoins de ses intervenants.

Nous sommes également fiers de fournir des recommandations équilibrées qui reflètent nos obligations fiduciaires, notre engagement envers la viabilité à long terme du Régime et les besoins des intervenants. Le respect de ces principes nous a mérité le rôle de conseiller digne de confiance auprès du promoteur du Régime et la réputation de courtier honnête auprès des agents négociateurs qui représentent les participants du Régime (directement et par le biais des personnes que nous nommons au conseil).

Entre-temps, nous continuons de prendre des mesures pour maîtriser les coûts. Par exemple, en 2013, nous avons :

- Continué de collaborer étroitement avec le gouvernement pour veiller à ce que les politiciens et les dirigeants du groupe de gestion de la fonction publique comprennent pleinement les enjeux de retraite.
- Tenu des discussions régulières avec les groupes d'agents négociateurs pour les garder au courant de la santé du régime et des tendances et questions émergentes.
- Offert plus de 200 présentations aux participants du régime de l'Ontario pour leur fournir de l'information sur les avantages du Régime, ses dispositions et les principaux points de décision.
- Participé au forum des chefs de l'administration du gouvernement de l'Ontario.
- Assisté à l'assemblée annuelle des agents négociateurs.

Nous sommes fiers des liens que nous avons tissés avec les intervenants au fil des ans. Nous continuerons de tabler sur cette relation dans le cadre de nos efforts pour protéger la viabilité à long terme du Régime.

## RELATIONS AVEC LES INTERVENANTS

CE QUE NOUS AVONS FAIT	RAISONS ET INCIDENCES
Continué de maintenir une relation de travail solide avec le promoteur du Régime	Le promoteur du Régime est responsable des principales décisions concernant le Régime. Nous croyons qu'une relation de travail solide nous méritera une place à la table des négociations concernant la structure et le financement du Régime et veillera à la protection des intérêts à long terme des participants.

## GESTION FINANCIÈRE STRATÉGIQUE ET RESPONSABLE

La Commission est consciente des pressions financières que subit le gouvernement de l'Ontario, ainsi que de l'importance de la responsabilité financière et de l'efficacité opérationnelle. Par conséquent, nous surveillons et gérons nos dépenses de façon vigilante.

Au fil des ans, nous avons bien réussi à gérer nos coûts. Nous avons automatisé certains processus et réaffecté certaines ressources pour créer de nouvelles efficacités. Et nous avons réduit les coûts lorsque cela était possible. Résultat : nous avons été en mesure de fournir à valeur ajoutée à un prix abordable, et avons maintenu le ratio des frais à un niveau qui figure parmi les plus faibles de l'industrie.

Cela dit, les coûts ont augmenté en 2013 et ils sont appelés à grimper de nouveau en 2014 à mesure que nous investirons, au besoin, pour veiller à la sécurité et à la solidité de notre infrastructure informatique et nous assurer que nos clients et intervenants reçoivent un rapport qualité-prix optimal

### GESTION FINANCIÈRE

CE QUE NOUS AVONS FAIT	RAISONS ET INCIDENCES
Continué de donner priorité à la réduction des coûts	La Commission est déterminée à contenir les coûts. En 2013, nous avons mis en veilleuse certaines initiatives stratégiques non essentielles, réalisé des efficacités par le biais de services en ligne additionnels, automatisé certains processus et négocié des contrats plus concurrentiels avec les fournisseurs de services.

### CHARGES D'EXPLOITATION

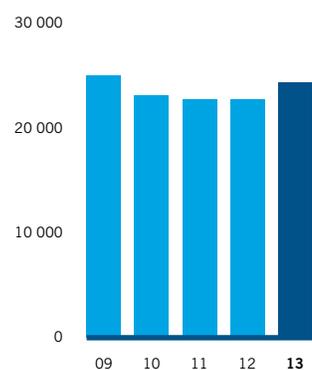
La Commission est consciente du fait que le gouvernement de l'Ontario doit contenir ses coûts et appuie pleinement ce besoin. C'est pourquoi notre plan d'affaires donne priorité à la responsabilité financière, à l'efficacité opérationnelle et à l'efficacité globale.

Les coûts d'exploitation du Régime sont répartis entre trois principales catégories :

- **les frais de gestion des placements** – Ces frais, qui sont déduits du revenu de placement total, englobent les frais de gestion des fonds, les frais d'opérations et les frais de garde; et
- **les frais d'exploitation** – Ces frais correspondent aux dépenses engagées par la Commission pour exploiter et gérer le Régime. Comme le démontre le graphique ci-dessous, ces frais demeurent inférieurs à ceux engagés en 2009.

#### Frais d'exploitation des rentes

(en milliers de dollars)



### Frais de gestion des placements

Comme prévu, les frais de gestion des placements de la Commission ont augmenté (en pourcentage de l'actif investi) en 2013. Cette hausse est attribuable à plusieurs facteurs, dont :

- l'accroissement de l'actif du Régime;
- la participation accrue à des placements de rechange et à des mandats spécialisés, qui sont plus coûteux;
- l'intensification des recherches requises pour appuyer les décisions de placement;
- les placements effectués dans la technologie de l'information pour appuyer l'analyse, le suivi des risques et leur gestion; et
- le renforcement de notre expertise en matière de placement.

Malgré cette légère augmentation des frais de placement et des frais d'exploitation, notre ratio des frais de placement de 0,50 % est très respectable - figurant parmi les moins élevés pour les régimes de notre groupe de pairs. Notre ratio des frais de gestion représente le total de nos frais d'exploitation et de nos frais de placement, comparativement à l'actif disponible pour vers les rentes à la fin de l'année. En 2013, les frais de placement se sont élevés à 64,5 millions de dollars (ou 31 sous par tranche de 100 \$ d'actif net), comparativement à 57,3 millions de dollars en 2012 (ou 30 sous par tranche de 100 \$ d'actif net).

Bien que les charges de placement augmentent, nous croyons que le taux de rendement supérieur compensera cette hausse. Pour refouler les dépenses en 2013, nous avons :

- eu davantage recours à la superposition de l'actif pour réduire les coûts de négociation;
- engagé un conseiller juridique interne pour réduire les frais juridiques; et
- négocié avec les gestionnaires de placement des marchés publics pour maintenir les frais de gestion des placements sous la moyenne de l'industrie.

### Frais d'administration des rentes

En 2013, la Commission a été en mesure de faire en sorte que les frais d'administration des rentes demeurent inférieurs aux niveaux atteints en 2009. Ces frais se sont élevés à 24,37 millions de dollars en 2013 (ou 12 sous par tranche de 100 \$ d'actif net), contre 22,75 millions de dollars en 2012 (ou 12 sous par tranche de 100 \$ d'actif net).

Pour atteindre ces résultats, nous avons continué d'accorder la priorité à la réduction des coûts. En 2013, nous avons :

- maintenu la rémunération du chef de la direction (salaire et avantages sociaux) aux niveaux de 2008;
- mis en veilleuse des initiatives stratégiques non essentielles;
- lancé un modèle de service à la clientèle plus efficace qui met à profit notre investissement préalable dans les services électroniques et les transactions automatisées; et
- négocié des contrats plus concurrentiels avec les fournisseurs de services.

### COTISATIONS

La *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* de 1990 stipule les niveaux de cotisation du RRF.

Les participants cotisent actuellement 6,4 % de la tranche de leur salaire qui est inférieure au maximum des gains ouvrant droit à pension (MGAP) et 9,5 % de la tranche de leur salaire qui dépasse le MGAP. Les employeurs versent un montant équivalent. Pour les participants qui reçoivent des prestations de protection du revenu à long terme, les cotisations sont versées par l'employeur.

Les agents de la Police provinciale de l'Ontario (« PPO ») sont tenus de verser des cotisations additionnelles au Régime pour capitaliser la disposition de retraite anticipée 50/30 qui leur est offerte, ainsi que le salaire ouvrant droit à pension le plus élevé pendant une période consécutive de 36 mois utilisé pour calculer leur rente). Le taux de cotisation des agents de la PPO s'élève à 9,2 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et à 12,3 % de la tranche du salaire qui dépasse le MGAP. L'employeur verse des cotisations correspondantes à ces cotisations supérieures.

En 2013, les cotisations pour tous les participants et les employeurs de la Commission se sont élevées à 709 millions de dollars, comparativement à 714 millions de dollars en 2012. Cette légère baisse est attribuable à la petite diminution du nombre de participants et aux restrictions salariales du secteur public.

## RENTES VERSÉES

Le total des rentes mensuelles versées au 31 décembre 2013 s'élevait à 80,4 millions de dollars, comparativement à 77,2 millions de dollars un an plus tôt. Une grande partie de cette hausse est attribuable au facteur de protection contre l'inflation de 1,9 % (facteur d'accroissement) qui a été appliqué aux rentes le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le reste découle de l'augmentation de la rente moyenne versée aux nouveaux retraités et de l'accroissement du nombre de nouveaux retraités.

## GESTION JUDICIEUSE DES RISQUES

Il s'agit là d'une composante clé d'une bonne gouvernance pour toutes les organisations et surtout pour les régimes de retraite à prestations déterminées (PD). À titre de régime PD, le RRF est soumis à un vaste éventail de risques, dont le risque opérations, le risque de placement, le risque de capitalisation et le risque de liquidité, pour n'en nommer que quelques-uns. La Commission adhère à une approche rigoureuse à l'égard du risque de placement.

Par exemple, nous avons mis en œuvre un programme de gestion du risque d'entreprise qui procure une approche intégrée à la gestion des risques et met en lumière les stratégies visant à remédier aux principaux risques pouvant nuire au Régime. Dans le cadre de ce programme, nous :

- avons centralisé nos activités de gestion des risques de gouvernance et de conformité au sein d'un seul service afin d'améliorer la supervision;
- passons en revue chaque trimestre les risques et les stratégies visant à y remédier pour nous assurer de disposer des ressources humaines, des politiques et des procédures nécessaires pour gérer les risques existants et émergents;
- avons intégré la gestion du risque à notre processus de planification stratégique;
- avons fait en sorte d'examiner nos hypothèses d'évaluation tous les ans pour nous assurer qu'elles continuent de refléter la réalité; et
- mis en place un programme de vérification interne complet.

## RISQUE OPÉRATIONNEL

En 2013, nous avons mis en œuvre de nombreuses initiatives visant à renforcer notre environnement de contrôle interne, surtout dans les domaines du respect de la vie privée, de la sécurité de l'information, des processus financiers et des rapports. Par exemple, nous avons :

- mis au point une nouvelle politique touchant tous les domaines de la gestion de l'information, dont le respect de la vie privée, la sécurité des réseaux, la cybersécurité et la gestion des dossiers. La nouvelle politique intitulée « Gérer et protéger les ressources d'information » a remplacé plusieurs politiques existantes, regroupant ainsi toute l'information pertinente au sein d'une seule politique complète et pratique qui se conforme aux principales politiques en la matière. Cette nouvelle politique permettra d'améliorer la qualité de nos décisions concernant l'usage et la technologie de l'information;
- mis à niveau et à l'essai notre plan de recouvrement en cas de désastre et de continuité des activités, confirmant que nous disposons des ressources nécessaires pour respecter nos engagements en matière de service dans l'éventualité d'une importante interruption des affaires.
- lancé une initiative visant à nous assurer que notre appétit pour le risque (volonté à assumer des risques) concorde avec notre culture de risque (capacité de gérer les risques) – de sorte que nous ne prenions pas plus de risques que nous sommes en mesure de tolérer. En fonction d'un rapport initial découlant d'une évaluation externe, ces deux mesures concordent.
- effectué une évaluation des risques de fraude, mesure proactive visant à évaluer la rigueur de nos marches à suivre. La Commission a réussi « haut la main », confirmant que nous adhérons à un excellent comportement éthique et à des mécanismes de contrôle judicieux.
- engagé un conseiller juridique interne pour faciliter les transactions de placement et veiller à ce que celles-ci soient exécutées conformément aux politiques et aux pratiques établies.

## RISQUE DE PLACEMENT

La gestion des risques est essentielle à l'atteinte de nos objectifs de placement. La Commission adhère à une approche de placement qui tient compte du risque. Nous visons à améliorer le rapport risque-rendement de chaque décision de placement que nous prenons et prenons uniquement les risques qui sont susceptibles d'être récompensés.

Au cours des dernières années, la Commission a remanié son portefeuille de placement, délassant les mandats équilibrés au profit des

mandats spécialisés et, plus récemment, investissant dans les marchés privés. Bien que ces nouveaux mandats procurent à la Commission la capacité de gérer le risque de marché et de change plus efficacement, il ajoute un élément de complexité qui exige une attention accrue à la gestion des risques, à la conformité et à la surveillance.

Pour mieux gérer le risque requis et tenir en échec les risques excessifs, la Commission a pris les mesures suivantes et continuera d'y adhérer :

- renforcer la mesure et l'évaluation du risque lié aux marchés privés et publics; et
- intégrer le suivi et la gestion des risques à nos processus de placement et à nos activités de placement quotidiennes.

En 2013, la Commission a mis en œuvre une nouvelle méthode de gestion des risques de placement qui s'appuie sur leur analyse approfondie et la production de rapports détaillés. Elle peut ainsi mieux comprendre les risques de placement du Régime et obtenir les renseignements nécessaires pour prendre de meilleures décisions de placement.

La Commission a également lancé une nouvelle stratégie de répartition tactique de l'actif (RTA) pendant l'année. La RTA est un outil important qui permet de repérer les importants points d'inflexion des cycles boursiers et, par conséquent, elle vise à tenir en échec les risques en nous permettant de couvrir ou de réduire notre participation à certains actifs risqués de notre répartition stratégique de l'actif (RSA).

La gestion et l'évaluation du risque demeureront nos points de mire en 2014. Grâce aux travaux effectués en 2013, nous disposons maintenant du processus nécessaire pour mettre en œuvre un outil de gestion du risque d'excédent. Ce nouvel outil nous permettra d'intégrer sur une base plus régulière la situation de capitalisation du Régime à nos décisions de répartition de l'actif. De plus, nous viserons à concevoir de nouvelles politiques liées au risque et à la conformité.

## GESTION DES RISQUES

CE QUE NOUS AVONS FAIT	RAISONS ET INCIDENCES
Conçu une nouvelle politique de gestion de l'information détaillée	Pour élaborer cette nouvelle politique, nous avons réuni les renseignements provenant de nombreuses politiques différentes en un seul document complet qui respecte les principales pratiques du domaine. Celle-ci se penche sur la confidentialité, la sécurité des réseaux, la cybersécurité et la gestion des dossiers.
Mis à l'essai nos systèmes de recouvrement en cas de désastre et de continuité des opérations	Nous voulions confirmer que nous disposons des ressources nécessaires pour respecter nos engagements en matière de service dans l'éventualité d'une importante interruption des affaires. L'essai a été réussi.
Engagé un conseiller juridique interne	Ce conseiller juridique visera à assurer que les transactions sont conformes aux normes et exécutées conformément aux politiques et aux pratiques dominantes.
Vérifié la correspondance de l'appétit pour le risque de la Commission et de sa culture de risque	Nous voulons nous assurer que nos attitudes envers les risques concordent avec notre capacité de les gérer – de sorte que le Régime ne soit pas exposé à un risque supérieur à celui qu'il est en mesure de tolérer.
Effectué une évaluation des risques de fraude	Cette évaluation avait pour but de repérer les points faibles de nos procédures et mécanismes de contrôle qui risquent de faciliter les activités frauduleuses. Un rapport préliminaire a félicité la Commission pour ses mesures de contrôle du risque solides et relevé quelques aspects pouvant être améliorés, auxquels la Commission remédiera.
Adopté un nouveau processus de gestion du risque	Cette nouvelle approche permet de mieux comprendre les risques de placement du Régime et nous fournira les renseignements dont nous avons besoin pour prendre de meilleures décisions de placement.
Utilisé la RTA pour affecter le capital de façon à contrôler les risques	La stratégie de RTA nous permet de rajuster rapidement le pourcentage des actifs détenus dans les portefeuilles de placement. Notre objectif consiste à tirer parti des occasions perçues et à dégager des rendements à valeur ajoutée. De plus, nous prévoyons utiliser cette stratégie pour préserver et protéger le capital aux principaux points d'inflexion du cycle économique.

## EXAMEN QUINQUENNAL

(en millions de dollars)	2013	2012	2011	2010	2009	
<b>Actif net, au début de l'exercice</b>	<b>18 991 \$</b>	17 270 \$	17 376 \$	16 043 \$	14 607 \$	
Revenu (perte) de placement	<b>2 244</b>	1 964	19	1 439	1 690	
Cotisations	<b>709</b>	714	715	689	528	
Transferts d'autres régimes	<b>91</b>	104	132	142	166	
	<b>3 044</b>	2 782	866	2 270	2 384	
Versements de rente	<b>959</b>	918	869	848	837	
Cessations	<b>121</b>	105	68	56	77	
Charges d'exploitation	<b>40</b>	38	35	33	34	
	<b>1 120</b>	1 061	972	937	948	
<b>Actif net, à la fin de l'exercice</b>	<b>20 915</b>	18 991	17 270	17 376	16 043	
						Taux cumulatif depuis la création
<b>Taux de rendement annuel</b>	<b>12,5 %</b>	11,9 %	0,4 %	9,4 %	11,9 %	8,6 %

# Opinion des actuaires à l'intention des administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Aon Hewitt a été désignée par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») pour préparer la présente évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires (le «Régime») :

- Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2012 aux fins de la capitalisation, comme il est indiqué à la note 6 afférente aux états financiers, préparée conformément à la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et aux lois sur les régimes de retraite applicables.
- Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 aux fins des états financiers, préparée conformément au chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada*.

L'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2012, aux fins de la capitalisation, était fondée sur les données des participants au Régime fournies par la Commission au 31 décembre 2012.

À l'aide des données fournies par la Commission visant l'évaluation aux fins de la capitalisation du Régime, nous avons préparé une évaluation des passifs au 31 décembre 2012 en suivant la méthode comptable exigée par le chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada*, comme il est indiqué à la note 6, et extrapolé les passifs jusqu'au 31 décembre 2013. L'évaluation au 31 décembre 2013 repose sur des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la Commission en ce qui concerne notamment les taux d'inflation futurs, les taux de retraite futurs et les taux de rendement futurs de la caisse de retraite. Les montants sont inscrits à l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite.

Nous certifions par la présente qu'à notre avis :

- les données qui nous ont été fournies par la Commission au 31 décembre 2012 sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées sont appropriées aux fins de chaque évaluation; les nouveaux résultats qui différeront des hypothèses donneront lieu à des gains ou à des pertes qui apparaîtront dans les évaluations futures; et
- les méthodes utilisées sont appropriées aux fins de chaque évaluation et sont conformes aux exigences réglementaires applicables.

Nos évaluations sont préparées, et nos opinions sont données, conformément aux pratiques actuarielles reconnues.

AON HEWITT



**Allan H. Shapira**

Fellow de l'Institut canadien des actuaires  
Le 28 février 2014



**Andrew M. Hamilton**

Fellow de l'Institut canadien des actuaires

# Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées. Les méthodes comptables suivies dans la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Par nécessité, de nombreux montants des états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative. L'information financière présentée dans le présent rapport annuel est conforme aux états financiers.

La Commission maintient des systèmes et méthodes de contrôles internes afin de fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé contre une utilisation ou une cession non autorisée et que des dossiers adéquats sont tenus. Ce système prévoit notamment l'embauche et la formation attentive du personnel, une structure organisationnelle qui établit un partage bien défini des responsabilités et la communication des politiques et directives sur la conduite des affaires au sein de la Commission.

Le conseil d'administration (le «Conseil») est l'ultime responsable des états financiers de la Commission. Le comité d'audit de la Commission participe à l'examen détaillé des états financiers avec la direction et les auditeurs externes avant que ces états soient recommandés au Conseil pour approbation. Le comité d'audit se réunit régulièrement avec la direction et les auditeurs externes pour passer en revue l'étendue et le calendrier des audits de même que leurs constatations et suggestions d'amélioration des contrôles internes et pour s'assurer que leurs responsabilités et celles de la direction ont été remplies adéquatement.



**Mark J. Fuller**  
Le président et chef de la direction  
Le 28 février 2014



**Armand de Kemp, CPA, CA**  
Le directeur, Finances

# Rapport des auditeurs indépendants à l'intention des administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Nous avons effectué les audits des états financiers ci-joints de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## RESPONSABILITÉ DES AUDITEURS

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2013, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Toronto, Canada  
Le 28 février 2014

*Ernst + Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L.*

Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

# État de la situation financière

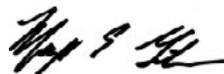
Au 31 décembre (en milliers de dollars)	2013	2012
<b>Actif</b>		
Placements (note 4)	20 896 407 \$	19 008 875 \$
Débiteurs liés aux placements (note 4)	74 447	31 554
Cotisations à recevoir		
Participants	26 354	25 328
Employeurs	37 637	36 696
Immobilisations (note 5)	2 510	3 164
<b>Total de l'actif</b>	<b>21 037 355</b>	<b>19 105 617</b>
<b>Passif</b>		
Passifs relatifs aux placements (note 4)	85 596	83 893
Créditeurs et charges à payer	35 462	29 046
Cotisations à payer	1 240	1 200
<b>Total du passif</b>	<b>122 298</b>	<b>114 139</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>20 915 057</b>	<b>18 991 478</b>
Obligations au titre des prestations de retraite (note 6)	21 894 206	20 359 744
<b>Déficit (note 7)</b>	<b>(979 149) \$</b>	<b>(1 368 266) \$</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

Au nom du Conseil,



**M. Vincenza Sera**  
Présidente du Conseil



**M.E. (Peggy) Gilmour**  
Présidente du comité d'audit

# État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour l'exercice clos le 31 décembre  
(en milliers de dollars)

2013

2012

## Placements

Revenu net de placement (note 8)	2 244 167 \$	1 964 316 \$
Charges d'exploitation – placements (note 10)	(15 675)	(14 041)
<b>Placements, montant net</b>	<b>2 228 492</b>	<b>1 950 275</b>

## Régimes de retraite

Cotisations (note 9)		
Participants	298 928	303 622
Employeurs et promoteur	410 096	409 923
Transferts provenant d'autres régimes	90 748	103 669
Versements de prestations de retraite	(958 750)	(917 776)
Prestations de cessation d'emploi et autres prestations	(121 557)	(105 333)
Charges d'exploitation – régimes de retraite (note 10)	(24 378)	(22 754)
<b>Régimes de retraite, montant net</b>	<b>(304 913)</b>	<b>(228 649)</b>
<b>Augmentation nette de l'actif net pour l'exercice</b>	<b>1 923 579</b>	<b>1 721 626</b>
<b>Actif net au début de l'exercice</b>	<b>18 991 478</b>	<b>17 269 852</b>
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>20 915 057 \$</b>	<b>18 991 478 \$</b>

*Voir les notes afférentes aux états financiers.*

# État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Pour l'exercice clos le 31 décembre  
(en milliers de dollars)

	2013	2012
<b>Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice</b>	<b>20 359 744 \$</b>	19 524 706 \$
<b>Augmentation des obligations au titre des prestations de retraite</b>		
Intérêts sur les obligations au titre des prestations de retraite	1 199 486	1 229 305
Prestations constituées		
Prestations constituées pour les services rendus	560 615	556 310
Transferts de services provenant d'autres régimes	90 748	103 670
Rachats au titre des services passés	28 313	31 975
Modifications des hypothèses actuarielles (note 6)	1 155 601	–
<b>Augmentation totale</b>	<b>3 034 763</b>	1 921 260
<b>Diminution des obligations au titre des prestations de retraite</b>		
Prestations versées	1 080 305	1 023 109
Gains actuariels	419 996	30 093
Modifications des hypothèses actuarielles (note 6)	– \$	33 020 \$
<b>Diminution totale</b>	<b>1 500 301</b>	1 086 222
<b>Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite</b>	<b>1 534 462</b>	835 038
<b>Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice</b>	<b>21 894 206 \$</b>	20 359 744 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

# Notes afférentes aux états financiers

## NOTE 1 LOI SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

En date du 1<sup>er</sup> janvier 1990, la province d'Ontario (la «Province») a adopté la *Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires*, 1990 (la «Loi»), laquelle maintient le régime de retraite des fonctionnaires de la Province et de certains de ses organismes. Les modalités du Régime de retraite des fonctionnaires (le «Régime») sont stipulées à l'annexe 1 de la *Loi*. La Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») est l'administrateur du Régime.

## NOTE 2 DESCRIPTION DU RÉGIME

Le Régime est brièvement décrit ci-après. Pour des informations plus détaillées, on se référera à la *Loi*.

### A) GÉNÉRALITÉS

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. La participation est obligatoire pour la plupart des employés qui répondent aux exigences d'admissibilité stipulées dans la *Loi*. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par les participants et par les employeurs. Le Régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et de l'Agence du revenu du Canada (sous le numéro 0208777) en tant que régime de retraite agréé non assujetti aux impôts sur les bénéfices.

### B) COTISATIONS

Le Régime est intégré au Régime de pensions du Canada («RPC»). Les taux des cotisations représentent 6,4 % du salaire assujetti aux cotisations jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension («MGAP»), plus 9,5 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP. Les employeurs versent des cotisations équivalentes.

Les agents de la Police provinciale de l'Ontario («PPO») doivent verser au Régime 2 % de leur salaire de plus, et une cotisation équivalente est versée par l'employeur. Cette cotisation supplémentaire sert à financer le mécanisme de retraite anticipée à prestations intégrales 50/30 pour les agents de la PPO. Les taux des cotisations pour les agents de la PPO, compte tenu du 2 % supplémentaire, correspondent à 9,2 % du salaire assujetti aux cotisations jusqu'à concurrence du MGAP, et à 12,3 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP. Les taux des cotisations pour les membres civils de la PPO sont de 6,775 % du salaire assujetti aux cotisations jusqu'à concurrence du MGAP, et de 9,875 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP.

Les cotisations des participants et des employeurs sont versées au Régime. La quote-part de ces cotisations qui dépasse les limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) est transférée dans un compte de prestations supplémentaires des fonctionnaires de la Province («CPSFP»).

### C) PRESTATIONS DE RETRAITE

Le paiement des prestations de retraite commence à l'âge de 65 ans (ou à 60 ans pour les participants ayant des années de service décomptées antérieures à 1966). Le montant des prestations est fondé sur le nombre d'années de service décomptées dans le Régime, multiplié par 2 % du salaire moyen des 60 meilleurs mois consécutifs, moins une déduction au titre de l'intégration avec le RPC à l'âge de 65 ans. Des prestations intégrales peuvent être touchées avant l'âge de 65 ans, si l'âge du participant et ses années de service décomptées totalisent 90 («Facteur 90») ou si le participant atteint l'âge de 60 ans et a au moins 20 années de service décomptées. En 2009, le Régime a été modifié afin de permettre aux participants de l'Association of Management, Administrative and Professional Crown Employees of Ontario («AMAPCEO») qui sont considérés comme excédentaires par leur employeur de prendre leur retraite dès qu'ils ont atteint le Facteur 80. Pour qu'un participant soit admissible, lui-même et son employeur doivent respecter certaines conditions. La date de fin du programme visant les employés de l'AMAPCEO a été reportée au 31 mars 2014.

Les agents de la PPO sont admissibles à des prestations fondées sur le salaire moyen des 36 meilleurs mois. En outre, les membres civils de la PPO sont admissibles à des prestations fondées sur le salaire moyen des 48 meilleurs mois. De plus, les agents de la PPO sont admissibles à des prestations intégrales après avoir atteint l'âge de 50 ans, s'ils ont 30 années de service décomptées.

### D) PRESTATIONS DE DÉCÈS

Au décès d'un participant ou d'un retraité, le conjoint survivant admissible, les enfants admissibles, un bénéficiaire désigné ou les ayants droit du participant ou du participant retraité peuvent recevoir des prestations.

### E) PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

À condition de satisfaire à tous les critères d'admissibilité, les participants sont admissibles à des prestations d'invalidité s'ils ont au moins dix années de service décomptées dans le Régime. Le montant des prestations d'invalidité dépend du nombre d'années de service décomptées et du salaire moyen.

### F) CESSATION D'EMPLOI

Les participants qui quittent leur emploi avant l'âge de 55 ans et qui sont admissibles à une rente différée peuvent avoir le droit de transférer la valeur capitalisée de leurs prestations à un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé ou à un autre régime de retraite, ou de souscrire une rente viagère.

### G) ACCROISSEMENT DES PRESTATIONS

Les prestations de retraite en cours et les prestations de retraite différées sont majorées pour tenir compte de l'inflation en fonction de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un taux maximum de 8 % pour un exercice donné. Toute tranche d'inflation excédant le plafond de 8 % pour un exercice donné est appliquée aux prestations de retraite des exercices subséquents où le rajustement est inférieur à 8 %.

## NOTE 3 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et présentent la situation du Régime en tant qu'entité distincte indépendante des employeurs et des participants au Régime.

Conformément au chapitre 4600, «Régimes de retraite», du *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada* («CPA Canada») (auparavant, l'Institut Canadien des Comptables Agréés), les Normes comptables pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du *Manuel de CPA Canada* ont été adoptées comme des méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements ni les obligations au titre des prestations de retraite pour autant que ces normes n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

### A) UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés dans les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

## B) PLACEMENTS

Les placements sont inscrits à la juste valeur, y compris les revenus à recevoir. Pour les placements négociés sur le marché, la juste valeur est le montant de la contrepartie convenue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des placements est établie de la façon suivante :

- (i) Les placements à court terme sont inscrits au coût qui, combiné aux intérêts courus ou aux escomptes acquis, correspond approximativement à la juste valeur.
- (ii) Les débetures spéciales de la province d'Ontario (les «débetures spéciales»), les obligations et la dette immobilière sont évaluées aux cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En ce qui a trait aux instruments d'emprunt pour lesquels les cours du marché ne sont pas disponibles, les valeurs estimatives sont calculées à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie calculée au moyen des rendements actuels du marché et des titres comparables, au besoin.
- (iii) Les actions sont évaluées aux cours du marché à la clôture.
- (iv) Les valeurs des fonds en gestion commune pour les titres négociés sur le marché sont fournies par les administrateurs du fonds selon les cours à la juste valeur.
- (v) Les instruments financiers dérivés qui constituent des contrats de change à terme de gré à gré et des contrats de change à terme sont comptabilisés à la juste valeur selon les cours du marché à la fin de l'exercice.
- (vi) Les biens immobiliers, se composant principalement de biens productifs de revenus, ainsi que les prêts hypothécaires participatifs sont évalués à leur juste valeur estimative établie annuellement au moyen d'évaluations indépendantes. Le prix d'achat correspond approximativement à la juste valeur des biens acquis et détenus pendant moins de six mois.
- (vii) Les placements privés et les autres types de placement, qui comprennent les infrastructures, le capital-investissement et le placement privé de titres d'emprunt ainsi que les fonds de placements immobiliers, sont évalués selon l'information financière la plus récente pouvant être obtenue auprès de l'administrateur du fonds et qui est ajustée pour tenir compte de toute opération au cours de la période intermédiaire jusqu'à la date de clôture des présents états financiers.

Les opérations de placement sont enregistrées à la date de l'opération, qui correspond à la date du transfert des risques et des avantages importants. Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont gagnés. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les distributions au titre des placements dans les fonds en gestion commune sont comptabilisées lorsqu'elles sont déclarées par l'administrateur du fonds. Comme les biens immobiliers sont évalués à leur juste valeur, l'amortissement n'est pas comptabilisé. Les gains ou pertes sur la vente de placements sont comptabilisés lorsque la Commission a transféré à l'acquéreur les risques et avantages importants liés à la propriété du placement, que l'acquéreur a pris un engagement important démontrant son intention d'honorer son obligation, et que le recouvrement de toute contrepartie additionnelle est raisonnablement assuré. Le revenu tiré des prêts hypothécaires participatifs est comptabilisé au taux établi pour l'instrument, et tout revenu de participation est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice. Le revenu net (la perte nette) de placement comprend également les variations des justes valeurs, lesquelles représentent les gains et les pertes réalisés à la vente de placements de même que les gains et les pertes latents attribuables ou imputables à une modification de l'écart entre le coût et la juste valeur à la clôture de l'exercice, y compris les rajustements au titre de la valeur d'expertise et de la juste valeur des biens immobiliers, des placements privés et des autres types de placements, et des prêts immobiliers. Les coûts d'opération sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

## C) OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Les obligations au titre des prestations de retraite sont calculées selon une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaire indépendant et sont comptabilisées selon la méthode de la constatation immédiate. Selon cette approche, le calcul des obligations au titre des prestations de retraite est fondé sur un rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. Cette évaluation est effectuée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des hypothèses économiques et non économiques les plus probables de la direction.

## D) COTISATIONS

Les cotisations exigibles à la fin de l'exercice en vertu du Régime sont comptabilisées à titre de cotisations à recevoir. Les transferts dans le régime et les achats de services passés sont constatés après la réception des fonds et la conclusion de l'opération de transfert ou d'achat.

## E) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations, soit :

Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail
Mobilier et agencements	10 ans

## F) CONVERSION DE DEVICES

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates des opérations. La juste valeur des placements et les soldes de trésorerie libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

## NOTE 4 PLACEMENTS

Placements avant l'attribution de l'incidence des contrats de dérivés :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2013	2012
<b>Trésorerie et placements à court terme</b>		
Canada	1 401 992 \$	1 136 668 \$
États-Unis et autres pays	330 941	114 008
	<b>1 732 933</b>	1 250 676
<b>Titres à revenu fixe</b>		
Débitures spéciales de la province d'Ontario	374 542	869 922
<b>Obligations</b>		
Canada	4 757 047	4 991 302
États-Unis et autres pays	766 769	597 451
	<b>5 898 358</b>	6 458 675
<b>Actions</b>		
Canada	1 562 709	1 254 760
États-Unis	2 904 230	2 583 805
Autres pays	5 235 442	4 431 847
	<b>9 702 381</b>	8 270 412
<b>Biens immobiliers</b>	<b>2 871 335</b>	2 701 424
<b>Infrastructures</b>	<b>527 112</b>	173 443
<b>Capital-investissement</b>	<b>108 272</b>	103 370
<b>Prêts hypothécaires participatifs</b>	<b>56 016</b>	50 875
<b>Total des placements</b>	<b>20 896 407</b>	19 008 875
<b>Débiteurs relatifs aux placements</b>		
Opérations en cours	14 064	9 752
Dérivés à recevoir	60 383	21 802
	<b>74 447</b>	31 554
<b>Passifs relatifs aux placements</b>		
Opérations en cours	13 467	43 311
Dérivés à payer	72 129	40 582
	<b>85 596</b>	83 893
<b>Placements nets</b>	<b>20 885 258 \$</b>	18 956 536 \$

## A) RÉPARTITION DE L'ACTIF

L'énoncé des politiques et des procédures de placement du Régime («énoncé») renferme des directives quant à la composition appropriée des placements. Aux 31 décembre 2013 et 2012, les placements ont été répartis comme suit par rapport aux fourchettes et aux cibles au chapitre de la composition de l'actif précisées dans l'énoncé :

Répartition de l'actif en pourcentage

Catégories d'actif	Total du régime		Cibles – énoncé		Fourchettes – énoncé
	31 déc. 2013	31 déc. 2012	31 déc. 2013	31 déc. 2012	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8,0 %	6,3 %	2,0 %	2,0 %	0 %-10 %
Revenu fixe	28,2 %	34,1 %	31,0 %	34,5 %	8 %-40 %
Obligations à rendement réel	0,0 %	0,0 %	2,0 %	1,0 %	0 %-10 %
Actions canadiennes	7,6 %	6,6 %	10,5 %	11,0 %	5 %-15 %
Actions de pays étrangers développés	23,7 %	21,6 %	19,0 %	21,0 %	8 %-26 %
Actions de pays étrangers en développement	15,5 %	15,5 %	15,0 %	15,0 %	10 %-20 %
Biens immobiliers	14,0 %	14,5 %	18,0 %	15,0 %	10 %-30 %
Infrastructures	2,5 %	0,9 %	2,0 %	0,5 %	0 %-10 %
Capital-investissement	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,0 %	0 %-5 %
Total des placements	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	

Aux 31 décembre 2013 et 2012, la composition de l'actif des placements du Régime se situait dans les fourchettes acceptables précisées dans l'énoncé.

## B) RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

En raison de ses activités d'investissement, le Régime est assujéti à des risques financiers qui pourraient avoir une incidence sur ses flux de trésorerie, ses revenus et les actifs disponibles pour honorer les obligations au titre des prestations. Ces risques comprennent le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix autre), le risque de crédit et le risque de liquidité. La Commission gère ces risques conformément à son énoncé, qui prévoit une politique relative à la composition de l'actif, des exigences en matière de diversification, des attentes au chapitre des rendements, des limites relatives aux placements individuels, des normes d'évaluation et des lignes directrices pour la gestion du Régime.

**Risque de marché** – Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs provenant d'un placement varie en raison des fluctuations des prix du marché. Le risque de marché comprend les éléments suivants :

- (i) **Risque de taux d'intérêt** – Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des actifs et des passifs du Régime. Les variations des taux d'intérêt nominal et réel ont une incidence sur la valeur des placements du Régime. Les passifs de retraite sont exposés aux fluctuations des taux d'intérêt et d'inflation à long terme. Le Régime a établi une politique relative à la composition de l'actif qui assure l'équilibre entre les placements sensibles aux taux d'intérêt et les autres placements. Les placements à revenu fixe de la Commission comportent l'exposition la plus importante au risque de taux d'intérêt. La durée et la pondération des titres à revenu fixe au sein du portefeuille sont gérées de façon dynamique. La durée modifiée représente l'évaluation de la sensibilité du prix d'un instrument à revenu fixe à une variation des taux d'intérêt. Compte tenu de la durée modifiée du Régime de 5,9 ans au 31 décembre 2013 (5,9 ans en 2012), un changement parallèle de la courbe de rendement de plus ou moins 1 % se traduirait par une incidence sur les placements nets de 325 millions de dollars (386 millions de dollars en 2012), toutes les autres variables demeurant constantes. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de manière importante de cette analyse de sensibilité. Se reporter au tableau des échéances des titres à revenu fixe pour de plus amples détails.
- (ii) **Risque de change** – Le risque de change découle des placements libellés en devises du Régime et de la conclusion de contrats en devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influencer sur la juste valeur des placements. Le Régime couvre une partie du risque de change au moyen de contrats de change à terme, qui sont comptabilisés à la juste valeur. Le risque de change total, l'incidence des contrats de change à terme et le risque de change net sont comme suit à la page suivante :

Au 31 décembre 2013 (en milliers de dollars)	Exposition brute	Contrats de change à recevoir	Contrats de change à payer	Exposition nette
Dollar américain	4 993 124 \$	843 628 \$	(3 605 114) \$	2 231 638 \$
Dollar de Hong Kong	565 999	724	(8 895)	557 828
Won de la Corée du Sud	339 560	5 802	(5 931)	339 431
Real brésilien	227 400	8 810	(292)	235 918
Roupie indienne	229 405	–	–	229 405
Rand sud-africain	178 060	505	(6 911)	171 654
Renminbi chinois	167 958	–	–	167 958
Autres	2 665 366	165 215	(1 524 444)	1 306 137
Total des devises	9 366 872	1 024 684	(5 151 587)	5 239 969
Dollar canadien	11 577 300	4 802 358	(734 369)	15 645 289
	20 944 172 \$	5 827 042 \$	(5 885 956) \$	20 885 258 \$

Au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars)	Exposition brute	Contrats de change à recevoir	Contrats de change à payer	Exposition nette
Dollar américain	4 152 117 \$	1 246 774 \$	(3 372 643) \$	2 026 248 \$
Dollar de Hong Kong	513 577	4 938	(21 356)	497 159
Won de la Corée du Sud	288 402	217	(241)	288 378
Real brésilien	245 594	8 033	(107)	253 520
Rand sud-africain	179 237	995	(6 632)	173 600
Roupie indienne	159 145	8 885	–	168 030
Dollar taïwanais	138 783	–	–	138 783
Livre turque	148 378	–	(10 912)	137 466
Autres	1 890 712	137 913	(1 107 898)	920 727
Total des devises	7 715 945	1 407 755	(4 519 789)	4 603 911
Dollar canadien	11 265 362	4 245 318	(1 158 055)	14 352 625
	18 981 307 \$	5 653 073 \$	(5 677 844) \$	18 956 536 \$

L'incidence d'une variation absolue de 5 % des taux de change comparativement au dollar canadien, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduit par une variation de 5 % de l'exposition nette à la devise touchée, comme suit :

	Variation de l'actif net disponible pour les prestations aux		
	Variation des taux de change	31 décembre 2013 (en milliers de dollars)	31 décembre 2012 (en milliers de dollars)
Dollar américain	+ / - 5 %	+ / - 111 582 \$	+ / - 101 312 \$
Dollar de Hong Kong	+ / - 5 %	+ / - 27 891	+ / - 24 858
Won de la Corée du Sud	+ / - 5 %	+ / - 16 972	+ / - 14 419
Real brésilien	+ / - 5 %	+ / - 11 796	+ / - 12 676
Roupie indienne	+ / - 5 %	+ / - 11 470	+ / - 8 402
Rand sud-africain	+ / - 5 %	+ / - 8 583	+ / - 8 680
Renminbi chinois	+ / - 5 %	+ / - 8 398	+ / - 318
Autres	+ / - 5 %	+ / - 65 307	+ / - 59 531
Total	+ / - 5 %	+ / - 261 999	+ / - 230 196

- (iii) **Risque de prix autre** – Le risque de prix autre correspond au risque que la juste valeur d'un placement varie en raison de fluctuations des prix du marché autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt, que ces changements surviennent en raison de facteurs particuliers à un placement ou de facteurs ayant une incidence sur tous les titres négociés sur le marché. Une variation absolue de la juste valeur des placements de la Commission exposés au risque de prix autre aura une incidence proportionnelle directe sur la juste valeur des placements. Les placements de la Commission dans des actions comportent l'exposition la plus importante au risque de prix autre. L'incidence d'une variation absolue de 10 % du prix d'un placement, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduit par une variation de 10 % de l'exposition nette du placement touché, comme suit :

		Variation de l'actif net (en millions de dollars)			
Actions	Indice de la Bourse	Variation de l'indice des prix	31 décembre 2013	31 décembre 2012	
Canadiennes	Indice composé S&P/TSX	+/- 10 %	+/- 158,6 \$	+/- 125,5 \$	
Étrangères	Indice mondial MSCI (\$ CA)	+/- 10 %	+/- 492,6	+/- 409,0	
Émergentes	Indice marchés émergents MSCI (\$ CA)	+/- 10 %	+/- 323,7	+/- 293,1	
			+/- 974,9 \$	+/- 827,6 \$	

**Risque de crédit** – Le Régime est exposé au risque de perte découlant d'un manquement ou de l'insolvabilité d'un émetteur de titres. Au 31 décembre 2013, la province d'Ontario constituait le risque de crédit le plus important du Régime, en raison des débetures spéciales évaluées à 375 millions de dollars (870 millions de dollars en 2012) et des obligations et placements à court terme évalués à 639 millions de dollars (652 millions de dollars en 2012). Les notes de crédit des placements en titres à revenu fixe et en obligations du Régime se présentent comme suit :

Note de crédit au 31 décembre 2013 (en milliers de dollars)

AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Not rated	Total
1 118 823 \$	1 914 896 \$	1 001 240 \$	573 311 \$	403 397 \$	213 151 \$	14 538 \$	659 002 \$	5 898 358 \$

Note de crédit au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars)

AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC	Not rated	Total
1 265 802 \$	2 503 365 \$	1 200 045 \$	621 306 \$	266 512 \$	166 366 \$	11 565 \$	423 714 \$	6 458 675 \$

**Risque de liquidité** – Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des flux de trésorerie nécessaires pour respecter ses obligations au titre des prestations et payer ses charges d'exploitation à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les besoins de liquidité ordinaires du Régime sont sous forme de versements mensuels de prestations de retraite ainsi que de versements périodiques de prestations de cessation d'emploi et d'autres prestations et charges. Le Régime détient des passifs financiers sous forme de dérivés qui viennent tous à échéance dans moins de un an. Les besoins de liquidité et le règlement de tout passif financier sont généralement satisfaits au moyen de sources de liquidité provenant du revenu de placement, du produit tiré de la vente de placements, et des cotisations des participants et des employeurs. La majorité des actifs du Régime est également investie dans des titres négociés sur des marchés actifs et peut être vendue en temps opportun. La plus grande source de liquidité au cours de l'exercice provient des cotisations des participants, des employeurs et du promoteur ainsi que des versements d'intérêt et de capital liés aux débetures spéciales, qui ont fourni 505 millions de dollars (508 millions de dollars en 2012) au Régime. Les échéances des placements en titres à revenu fixe et en obligations du Régime se présentent comme suit :

Échéance des placements en titres à revenu fixe au 31 décembre 2013 (en milliers de dollars)

< 1 an	1an à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 20 ans	> 20 ans	Fonds	Total
648 256 \$	1 601 366 \$	1 827 829 \$	687 994 \$	978 378 \$	154 535 \$	5 898 358 \$

Échéance des placements en titres à revenu fixe au 31 décembre 2012 (en milliers de dollars)

< 1 an	1an à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 20 ans	> 20 ans	Fonds	Total
854 953 \$	2 135 880 \$	1 447 992 \$	738 484 \$	1 177 569 \$	103 797 \$	6 458 675 \$

### C) TRÉSORERIE ET PLACEMENTS À COURT TERME

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	2013	2012
<b>Canada</b>		
Trésorerie	44 698 \$	96 937 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	1 346 329	1 029 646
Dépôts à terme	8 400	8 800
Intérêts courus	2 565	1 285
	<b>1 401 992 \$</b>	<b>1 136 668 \$</b>
<b>États-Unis et autres pays</b>		
Trésorerie	125 708	57 085
Billets à court terme et fonds du Trésor	204 924	56 916
Intérêts courus	309	7
	<b>330 941 \$</b>	<b>114 008 \$</b>

### D) PLACEMENTS EN TITRES À REVENU FIXE ET EN ACTIONS

Les débetures spéciales sont comptabilisées à une valeur de marché estimative de 375 millions de dollars (870 millions de dollars en 2012), en actualisant les flux de trésorerie selon les rendements du marché à la fin de l'exercice pour des obligations comparables. Au 31 décembre 2013, les débetures spéciales comprenaient une débeture restante venant à échéance en 2014, assortie d'un rendement de 11,19 %. Au cours de 2013, l'une des autres débetures spéciales assortie d'une juste valeur estimative de 340 millions de dollars et d'un rendement de 10,0 % au 31 décembre 2012 est venue à échéance.

Le total des autres actions internationales comprend 321 millions de dollars (253 millions de dollars en 2012) liés aux fonds en gestion commune.

### E) DÉRIVÉS

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	Notionnel	2013 Juste valeur	Notionnel	2012 Juste valeur
<b>Dérivés sur actions</b>				
Contrats à terme normalisés	1 417 954 \$	47 168 \$	476 400 \$	5 991 \$
<b>Dérivés de change</b>				
Contrats à terme de gré à gré	5 826 385	(58 914)	5 641 127	(24 771)
<b>Valeur des contrats de dérivés</b>	<b>7 244 339 \$</b>	<b>(11 746) \$</b>	<b>6 117 527 \$</b>	<b>(18 780) \$</b>

### F) PRÊT DE TITRES

À la fin de l'exercice, des titres de la Commission représentant 1,443 milliard de dollars (1,332 milliard de dollars en 2012) avaient fait l'objet de prêts à des tiers. En vertu d'une entente de prêt de titres, le dépositaire de la Commission assure le montage des prêts, et la Commission obtient une rémunération. Le dépositaire a des critères stricts à cet égard et constitue des garanties excédentaires au moyen de titres assortis de notes de crédit égales ou supérieures à celles des titres prêtés. La Commission n'utilise pas de garanties au comptant dans le cadre de son programme de prêt de titres. À la fin de l'exercice, des titres représentant 1,533 milliard de dollars (1,415 milliard de dollars en 2012) étaient détenus en garantie, représentant une couverture de 6,2 % (6,3 % en 2012) des risques de marché et de crédit.

## G) JUSTES VALEURS

Les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exigent que les informations à fournir le soient selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la transparence des données d'entrée utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date des états financiers. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation négociés sur un marché actif.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données d'entrée observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données d'entrée observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide d'un modèle d'évaluation utilisant des données d'entrée observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données de marché observables ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les fonds communs de placement et les fonds en gestion commune, les fonds de couverture, les obligations du gouvernement canadien, provincial et d'autres gouvernements, les obligations d'entreprises canadiennes et certains contrats de dérivés.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données d'entrée non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Cette catégorie comprend généralement les placements, dont les biens immobiliers sous-jacents, les placements privés et les titres assortis de restrictions touchant la liquidité.

Les tableaux ci-après présentent le niveau hiérarchique de la juste valeur pour chacun des actifs et des passifs financiers évalués à la juste valeur. Les tableaux excluent les produits à recevoir ainsi que les autres actifs et les autres passifs qui sont évalués à leur valeur comptable, qui représentent une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Aux 31 décembre 2013 (en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
Placements à court terme				
Canada	– \$	1 354 729 \$	– \$	1 354 729 \$
États-Unis et autres pays	–	204 923	–	204 923
Titres à revenu fixe				
Débiteures spéciales de la province d'Ontario	–	350 694	–	350 694
Obligations				
Canada	–	4 292 164	430 553	4 722 717
États-Unis et autres pays	–	742 099	11 264	753 363
Actions				
Canada	1 559 019	–	–	1 559 019
États-Unis	2 900 429	–	–	2 900 429
Autres pays	4 905 366	321 448	–	5 226 814
Contrats à terme normalisés	47 168	–	–	47 168
Prêts hypothécaires participatifs	–	–	56 016	56 016
Biens immobiliers	–	–	2 871 335	2 871 335
Capital-investissement	–	–	108 272	108 272
Infrastructures	–	–	527 112	527 112
Contrats de change à terme	–	13 215	–	13 215
	9 411 982 \$	7 279 272 \$	4 004 552 \$	20 695 806 \$
<b>Passifs financiers</b>				
Contrats de change à terme	– \$	(72 129) \$	– \$	(72 129) \$

Aux 31 décembre 2012  
(en milliers de dollars)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
Placements à court terme				
Canada	– \$	1 038 446 \$	– \$	1 038 446 \$
États-Unis et autres pays	–	56 915	–	56 915
Titres à revenu fixe				
Débitures spéciales de la province d'Ontario	–	823 008	–	823 008
Obligations				
Canada	–	4 586 641	366 896	4 953 537
États-Unis et autres pays	–	586 434	–	586 434
Actions				
Canada	1 251 101	–	–	1 251 101
États-Unis	2 581 093	–	–	2 581 093
Autres pays	4 173 980	252 515	–	4 426 495
Contrats à terme normalisés	5 991	–	–	5 991
Prêts hypothécaires participatifs	–	–	50 875	50 875
Biens immobiliers	–	–	2 701 424	2 701 424
Capital-investissement	–	–	103 370	103 370
Infrastructures	–	–	173 443	173 443
Contrats de change à terme	–	15 811	–	15 811
	8 012 165 \$	7 359 770 \$	3 396 008 \$	18 767 943 \$
<b>Passifs financiers</b>				
Contrats de change à terme	– \$	(40 582) \$	– \$	(40 582) \$

Aucun transfert important n'a eu lieu entre les niveaux 1, 2, ou 3 au cours des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012.

Les tableaux ci-dessous présentent le rapprochement de tous les actifs et les passifs de niveau 3 évalués à la juste valeur pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012.

(en milliers de dollars)	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Transferts Entrée/ (sortie)	Acquisitions	Cessions	Émission de titres d'emprunt	Variations de la juste valeur	Juste valeur au 31 décembre 2013
<b>Actifs financiers</b>							
Obligations							
Canada	366 896 \$	– \$	85 063 \$	(5 102) \$	– \$	(16 304) \$	430 553 \$
Autres pays	–	–	10 892	–	–	372	11 264
Prêts hypothécaires participatifs	50 875	–	–	–	–	5 141	56 016
Biens immobiliers	2 701 424	–	795 314	(478 954)	(250 000)	103 551	2 871 335
Capital-investissement	103 370	–	10 637	(15 183)	–	9 448	108 272
Infrastructures	173 443	–	346 723	(27 585)	–	34 531	527 112
	<b>3 396 008 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1 248 629 \$</b>	<b>(526 824) \$</b>	<b>(250 000) \$</b>	<b>136 739 \$</b>	<b>4 004 552 \$</b>

(en milliers de dollars)	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	Transferts Entrée/ (sortie)	Acquisitions	Cessions	Émission de titres d'emprunt	Variations de la juste valeur	Juste valeur au 31 décembre 2012
<b>Actifs financiers</b>							
Obligations							
Canada	260 661 \$	(5 085) \$	101 869 \$	(3 583) \$	– \$	13 034 \$	366 896 \$
Actions							
Canada	194	–	–	–	–	(194)	–
Prêts hypothécaires participatifs	50 155	–	–	–	–	720	50 875
Biens immobiliers	2 654 157	–	527 533	(200 402)	(500 000)	220 136	2 701 424
Capital-investissement	–	–	105 354	(4 119)	–	2 135	103 370
Infrastructures	4 256	–	165 372	(996)	–	4 811	173 443
	<b>2 969 423 \$</b>	<b>(5 085) \$</b>	<b>900 128 \$</b>	<b>(209 100) \$</b>	<b>(500 000) \$</b>	<b>240 642 \$</b>	<b>3 396 008 \$</b>

#### H) ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Au 31 décembre 2013, la Commission respectait ses engagements de financement liés à certains placements d'un montant de 1 427 millions de dollars (966 millions de dollars en 2012), dont 826 millions de dollars (500 millions de dollars en 2012) ont déjà été avancés à ce jour.

La Commission a fourni une garantie pour le remboursement du capital et le versement des intérêts sur des débetures de 750 millions de dollars, dont des débetures de 250 millions de dollars et 500 millions de dollars ont été émises respectivement en 2013 et 2012 par OPB Finance Trust, fiducie créée au profit de la Commission et de ses filiales. Trois séries de débetures ont été émises :

1. Débetures de 30 ans d'un montant de 350 millions de dollars, de série A, échéant en 2042, assorties d'intérêts payables semestriellement au taux de 3,89 %.
2. Débetures de 50 ans d'un montant de 150 millions de dollars, de série B, échéant en 2062, assorties d'intérêts payables semestriellement au taux de 3,87 %.
3. Débeture de 10 ans d'un montant de 250 millions de dollars, de série C, échéant en 2023, assorties d'intérêts payables semestriellement au taux de 2,90 %.

Le produit tiré de l'émission des débetures de 30 ans et de 50 ans a fait l'objet d'un prêt à deux filiales immobilières de la Commission. En retour, ces sociétés ont remboursé les montants dus à celle-ci.

Le produit tiré de l'émission des débetures de 10 ans a fait l'objet d'un prêt à une fiducie immobilière établie dans l'intérêt de la Commission.

## NOTE 5 IMMOBILISATIONS

Aux 31 décembre 2013 (en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	2013 Valeur comptable nette
Matériel informatique	3 712 \$	3 175 \$	537 \$
Mobilier et agencements	2 460	1 345	1 115
Améliorations locatives	1 535	677	858
<b>Total des immobilisations</b>	<b>7 707 \$</b>	<b>5 197 \$</b>	<b>2 510 \$</b>

Aux 31 décembre 2012 (en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé	2012 Valeur comptable nette
Matériel informatique	3 606 \$	2 783 \$	823 \$
Mobilier et agencements	2 457	1 110	1 347
Améliorations locatives	1 529	535	994
<b>Total des immobilisations</b>	<b>7 592 \$</b>	<b>4 428 \$</b>	<b>3 164 \$</b>

## NOTE 6 OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

### A) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

La valeur des obligations au titre des prestations de retraite, qui s'est établie à 21,894 milliards de dollars (20,360 milliards de dollars en 2012), est une estimation des obligations au titre des prestations constituées à ce jour à l'intention des participants et des participants retraités comptabilisées selon la méthode de la constatation immédiate. L'évaluation comptable est effectuée au moyen des hypothèses les plus probables et de la méthode de répartition des prestations (au prorata des services), conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Selon cette méthode, les prestations constituées sont calculées en fonction des services rendus à la date de clôture. Les prestations constituées au 31 décembre 2013 sont calculées au moyen d'une extrapolation des données utilisées pour l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2012 préparée par l'actuaire indépendant.

**Hypothèses actuarielles** – Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des prestations constituées reflètent les meilleures estimations de la direction au sujet des événements économiques et non économiques futurs. Les principales hypothèses économiques aux 31 décembre sont les suivantes :

	2013	2012
Rendements des placements	5,95 %	5,95 %
Inflation	2,10 %	2,10 %
Taux de rendement réel	3,85 %	3,85 %
Accroissement des salaires	3,10 % + échelle ascendante	3,10 % + échelle ascendante

Les hypothèses non économiques comprennent les taux de mortalité, de sortie et de retraite. Au cours de 2013, les modifications des hypothèses actuarielles ont entraîné une augmentation de 1,156 milliard de dollars (diminution de 33 millions de dollars en 2012) des obligations au titre des prestations de retraite du Régime. La majeure partie de l'augmentation en 2013 découle de l'utilisation de tables de mortalité mises à jour.

### B) MÉTHODE DE CAPITALISATION

L'évaluation aux fins de la capitalisation du Régime est effectuée selon les méthodes exigées en vertu de la *Loi* et de la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). La *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) et la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) exigent qu'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime soit effectuée et déposée auprès des organismes de réglementation au moins une fois tous les trois ans. Préparée par Aon Hewitt, la plus récente évaluation aux fins de la capitalisation au 31 décembre 2010 indiquait un manque de fonds de 1,191 milliard de dollars sur une base de continuité de l'exploitation. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation qui doit être déposée est effectuée au 31 décembre 2013. Une évaluation aux fins de la capitalisation a été préparée par Aon Hewitt pour des besoins de gestion au 31 décembre 2012 et indiquait un manque de fonds de 1,300 milliard de dollars sur une base de continuité de l'exploitation.

Les décisions au titre de la capitalisation et de la conception du Régime s'appuient sur l'évaluation aux fins de la capitalisation. Des différences entre les résultats des évaluations comptables et des évaluations aux fins de la capitalisation peuvent se produire en raison de facteurs comme les écarts entre les données estimatives et réelles, les hypothèses ou conditions économiques ou démographiques, la méthode actuarielle et les événements postérieurs à la clôture.

## NOTE 7 DÉFICIT

Dans les présents états financiers, le déficit de l'actif net disponible pour le service des prestations par rapport au montant des obligations au titre des prestations de retraite s'établissait à 979 millions de dollars au 31 décembre 2013 (1,368 milliard de dollars en 2012).

## NOTE 8 REVENU NET DE PLACEMENT

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	Revenu de placement <sup>1</sup>	Variations de la juste valeur <sup>2</sup>	Total 2013	Revenu de placement <sup>1</sup>	Variations de la juste <sup>2</sup>	Total 2012
<b>Trésorerie et placements à court terme</b>						
Canada	15 601 \$	(2 666) \$	12 935 \$	10 478 \$	(1 201) \$	9 277 \$
États-Unis et autres pays	1 830	(203 571)	(201 741)	2	34 326	34 328
	17 431	(206 237)	(188 806)	10 480	33 125	43 605
<b>Titres à revenu fixe</b>						
Débitures spéciales de la province d'Ontario	61 655	(52 322)	9 333	105 395	(91 567)	13 828
<b>Obligations</b>						
Canada	209 894	(171 680)	38 214	196 268	85 768	282 036
États-Unis et autres pays	46 371	(796)	45 575	37 984	11 056	49 040
	317 920	(224 798)	93 122	339 647	5 257	344 904
<b>Actions</b>						
Canada	38 621	336 841	375 462	48 086	124 276	172 362
États-Unis	49 735	796 656	846 391	51 710	250 959	302 669
Autres pays	117 315	676 722	794 037	109 266	587 262	696 528
	205 671	1 810 219	2 015 890	209 062	962 497	1 171 559
<b>Biens immobiliers</b>	<b>223 946</b>	<b>103 551</b>	<b>327 497</b>	231 773	220 136	451 909
<b>Infrastructures</b>	<b>3 637</b>	<b>34 531</b>	<b>38 168</b>	(338)	4 811	4 473
<b>Capital-investissement</b>	<b>7 095</b>	<b>9 448</b>	<b>16 543</b>	(5 491)	8 547	3 056
<b>Prêts hypothécaires participatifs</b>	<b>1 074</b>	<b>5 141</b>	<b>6 215</b>	1 345	720	2 065
<b>Total du revenu de placement</b>	<b>776 774 \$</b>	<b>1 531 855 \$</b>	<b>2 308 629 \$</b>	786 478 \$	1 235 093 \$	2 021 571 \$
Frais de gestion de placement et droits de garde			(64 462)			(57 255)
<b>Revenu net de placement</b>			<b>2 244 167 \$</b>			1 964 316 \$

<sup>1</sup> Le revenu de placement inclut les intérêts sur la trésorerie et les placements à court terme, les titres à revenu fixe et les prêts hypothécaires participatifs, le revenu de dividendes sur les actions et le bénéfice d'exploitation lié aux biens immobiliers.

<sup>2</sup> Les gains (pertes) sur la trésorerie et les placements à court terme comprennent les contrats de change.

## A) INTÉRÊTS CRÉDITEURS

Pour les exercices clos les 31 décembre  
(en milliers de dollars)

	2013	2012
<b>Trésorerie et placements à court terme</b>		
Canada		
Trésorerie	2 486 \$	2 452 \$
Billets à court terme et fonds du Trésor	13 019	7 973
Dépôts à terme	96	53
	<b>15 601 \$</b>	10 478
<b>États-Unis et autres pays</b>		
Trésorerie	1 044	(22)
Billets à court terme et fonds du Trésor	786	23
Dépôts à terme	–	1
	<b>1 830 \$</b>	2 \$

Le revenu tiré des fonds de placement à court terme en gestion commune est compris dans les billets à court terme et les fonds du Trésor.

## B) REVENU DE DIVIDENDES

Le revenu de dividendes inclut un montant de 8,19 millions de dollars (7,02 millions de dollars en 2012) tiré de fonds d'actions en gestion commune.

## C) FRAIS DE PLACEMENT

Pour les exercices clos les 31 décembre  
(en milliers de dollars)

	2013	2012
Gestion de portefeuille	50 237 \$	42 602 \$
Coûts d'opération	9 347	9 554
Garde	3 444	3 654
Biens immobiliers	1 434	1 445
	<b>64 462 \$</b>	57 255 \$

Les coûts d'opération comprennent les commissions et les frais sur les opérations. Les coûts d'opération additionnels compris dans les frais immobiliers totalisent 0,141 million de dollars (1,279 millier de dollars en 2012).

## NOTE 9 COTISATIONS

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2013	2012
<b>Participants</b>		
Obligatoires pour services rendus au cours de l'exercice	274 734 \$	276 227 \$
Services passés	24 194	27 395
<b>Total des cotisations versées par les participants</b>	<b>298 928</b>	303 622
<b>Employeurs</b>		
Services rendus au cours de l'exercice		
Cotisations régulières	274 588	276 383
Transfert au CPSFP	(13 363)	(14 930)
Participants recevant des prestations aux termes du Régime de protection du revenu à long terme	10 508	9 948
Services passés	4 120	4 580
	<b>275 853</b>	275 981
<b>Cotisations du promoteur</b>		
Cotisations spéciales	127 235	127 235
Services additionnels rendus au cours de l'exercice	7 008	6 707
	<b>134 243</b>	133 942
<b>Total des cotisations versées par les employeurs et le promoteur</b>	<b>410 096</b>	409 923
<b>Total des cotisations</b>	<b>709 024 \$</b>	713 545 \$

Les exigences en matière de cotisations sont stipulées dans la *Loi* et résumées à la note 2 b).

Les employeurs des participants qui reçoivent des prestations aux termes du Régime de protection du revenu à long terme versent en leur nom leurs cotisations au Régime.

En 2013, la Province, à titre de promoteur du Régime, a versé des cotisations spéciales à hauteur de 127,235 millions de dollars (127,235 millions de dollars en 2012) afin de combler le manque de fonds dont faisait état l'évaluation aux fins de la capitalisation établie au 31 décembre 2010. En 2013, la Province a consenti des cotisations de l'employeur au titre des services additionnels rendus au cours de l'exercice de 7,008 millions de dollars (6,707 millions de dollars en 2012).

Pour 2013 et 2012, les cotisations au Régime ont été effectuées conformément aux exigences de financement indiquées dans l'évaluation actuarielle la plus récente. Aucune cotisation requise n'était en souffrance aux 31 décembre 2013 et 2012.

## NOTE 10 CHARGES D'EXPLOITATION

### RÉGIMES DE RETRAITE

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	2013	2012
Dotation en personnel	13 657 \$	12 949 \$
Perfectionnement du personnel et soutien	281	277
Bureaux et exploitation	3 274	3 157
Technologie de l'information et gestion de projets	5 216	4 475
Services professionnels	935	969
Communications	241	194
Amortissement	520	465
Rémunération des membres du Conseil	92	99
Honoraires d'audit	162	169
	<b>24 378 \$</b>	22 754 \$

## PLACEMENTS

Pour les exercices clos les 31 décembre  
(en milliers de dollars)

	2013	2012
Dotation en personnel	9 133 \$	7 507 \$
Perfectionnement du personnel et soutien	223	200
Bureaux et exploitation	2 034	1 925
Technologie de l'information et gestion de projets	2 195	2 171
Services professionnels	1 484	1 665
Communications	103	83
Amortissement	249	222
Rémunération des membres du Conseil	92	99
Honoraires d'audit	162	169
	<b>15 675 \$</b>	<b>14 041 \$</b>

Les éléments suivants sont inclus dans les charges d'exploitation :

## SERVICES D'AUDIT EXTERNES

Pour les exercices clos les 31 décembre  
(en milliers de dollars)

	2013	2012
Services d'audit externes et services connexes rendus à la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	114 \$	104 \$
Services d'audit externes et services connexes rendus aux filiales et comptabilisés par celles-ci	319	286
<b>Total des honoraires</b>	<b>433 \$</b>	<b>390 \$</b>

## SERVICES ACTUARIELS

Pour les exercices clos les 31 décembre  
(en milliers de dollars)

	2013	2012
Services actuariels rendus à la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	404 \$	391 \$

## NOTE 11 GESTION DU CAPITAL

Les excédents ou déficits de capitalisation déterminés périodiquement au moyen des évaluations aux fins de la capitalisation effectuées par un actuaire indépendant représentent le capital du Régime. L'évaluation aux fins de la capitalisation de l'actuaire permet d'évaluer la santé à long terme du Régime. Le dernier rapport d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation a été élaboré par Aon Hewitt en date du 31 décembre 2010. Il indiquait l'existence d'un manque de fonds de 1,191 milliard de dollars sur une base de continuité de l'exploitation et un excédent de 784 millions de dollars sur une base de solvabilité. La prochaine évaluation actuarielle obligatoire est en date du 31 décembre 2013. Le dernier rapport d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation élaboré pour des besoins de gestion au 31 décembre 2012 indiquait un manque de fonds de 1,300 milliard de dollars sur une base de continuité de l'exploitation.

L'objectif de la gestion du capital du Régime est de s'assurer que le Régime est capitalisé afin qu'il puisse verser la totalité des prestations au titre du Régime. Les niveaux de cotisations minimaux annuels sont établis en fonction des évaluations aux fins de la capitalisation afin d'éliminer tout manque de fonds. L'énoncé du Régime fournit également des lignes directrices à l'égard du placement des actifs du Régime de façon à permettre la gestion de tout excédent ou manque de fonds. L'énoncé a été modifié en décembre 2011, ce qui a donné lieu aux cibles de composition de l'actif présentées à la note 4 a). Le taux de rendement prévu du Régime a été fixé dans l'énoncé à un taux de rendement réel de 3,85 %, déduction faite des frais.

## NOTE 12 ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Les états financiers comparatifs ont été reclassés par rapport aux états présentés antérieurement afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de 2013.

## NOTE 13 RÉMUNÉRATION

La rémunération des membres de la haute direction comprend le salaire de base, les primes, les avantages gérés par un assureur et les primes supplémentaires de retraite. Le tableau qui suit présente la rémunération globale, compte non tenu des prestations de retraite, versée au président et chef de la direction, au chef des placements et à tous les premiers vice-présidents. Il s'agit des cinq personnes dont la rémunération est la plus élevée au sein de la Commission.

Pour les exercices clos les 31 décembre	Exercice	Salaire de base	Primes <sup>1</sup>	Avantages et allocations imposables <sup>2</sup>	Total
Mark J. Fuller, président et chef de la direction <sup>3</sup>	2013	409 394 \$	181 043 \$	621 \$	591 058 \$
	2012	409 146	183 500	512	593 158
R. Paul Edmonds, premier vice-président, Services généraux et avocat général	2013	307 532	108 609	500	416 641
	2012	305 279	108 000	401	413 680
Jill Pepall, vice-présidente directrice et chef des placements <sup>4</sup>	2013	412 659	186 750	623	600 032
	2012	376 657	142 758	478	519 893
Peter Shena, premier vice-président, Régimes de retraite et relations avec les parties intéressées	2013	307 532	110 970	500	419 002
	2012	305 279	112 000	401	417 680
Duncan Webb, premier vice-président, Finances <sup>5</sup>	2013	317 797	89 844	512	408 153
	2012	315 475	75 000	412	390 887

<sup>1</sup> Les primes gagnées ont été versées en mars de l'exercice suivant.

<sup>2</sup> Comprennent l'assurance-vie.

<sup>3</sup> M. Fuller a été nommé président et chef de la direction le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Par suite de sa promotion au poste de président et chef de la direction, M. Fuller a reporté une augmentation de salaire de 50 000 \$. Ce report s'est poursuivi jusqu'au 31 décembre 2013.

<sup>4</sup> M<sup>me</sup> Pepall a été promue vice-présidente directrice et chef des placements le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

<sup>5</sup> M. Webb a quitté la Commission le 9 janvier 2014.

La rémunération du président et chef de la direction est approuvée par le Conseil, tandis que celle des premiers vice-présidents et du chef des placements est approuvée par le comité des ressources humaines du Conseil. Les primes sont établies en fonction du rendement.

Les personnes mentionnées précédemment sont admissibles aux avantages sociaux offerts par le Régime et par le CPSFP.

Le président et chef de la direction, le chef des placements et les premiers vice-présidents participent également au Régime complémentaire de retraite à l'intention de la haute direction (le «Régime complémentaire de retraite») qui prévoit des prestations de retraite supplémentaires équivalant à 1,5 % du salaire de base annuel moyen des cinq meilleures années pour chaque année de service au sein de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. Toutes les autres dispositions du Régime complémentaire de retraite reflètent celles du Régime, y compris l'exclusion des primes du calcul des droits à pension. Le Régime complémentaire de retraite est un régime non enregistré et non contributif qui n'est pas capitalisé.

# Renseignements supplémentaires

## ÉCHÉANCE DES PLACEMENTS EN TITRES À REVENU FIXE

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	Juste valeur	2013 Rendement actuel %	Juste valeur	2012 Rendement actuel %
<b>Débitures spéciales de la province d'Ontario</b>				
0 à 1 an	350 694 \$	11,19	318 288 \$	11,10
1 an à 5 ans	–		504 720	10,00
Intérêts courus	23 848		46 914	
	<u>374 542</u>		<u>869 922</u>	
<b>Obligations</b>				
Canada :				
0 à 1 an	226 488	0,66-16,47	475 876	0,96-7,80
1 an à 5 ans	1 442 540	1,00-12,44	1 397 441	0,75-14,50
5 ans à 10 ans	1 351 848	1,31-13,00	1 163 670	1,26-12,50
Plus de 10 ans	1 558 570	2,59-10,50	1 813 043	1,33-7,52
Intérêts courus	34 330		37 475	
	<u>4 613 776</u>		<u>4 887 505</u>	
États-Unis et autres pays				
0 à 1 an	45 807	0,81-8,99	36 897	6,22-15,04
1 an à 5 ans	145 831	0,01-11,47	194 155	0,31-13,69
5 ans à 10 ans	457 466	0,05-18,60	268 646	2,26-13,63
Plus de 10 ans	92 995	3,80-9,37	86 736	3,73-8,27
Intérêts courus	13 406		11 017	
	<u>755 505</u>		<u>597 451</u>	
<b>Fonds de titres à revenu fixe</b>	<b>154 535</b>		<b>103 797</b>	
<b>Total des titres à revenu fixe</b>	<b>5 898 358 \$</b>		<b>6 458 675 \$</b>	

## PLACEMENTS DONT LA VALEUR EST SUPÉRIEURE À 50 MILLIONS DE DOLLARS

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	Échéance	Coupon %	Juste valeur <sup>1</sup>
<b>Trésorerie et placements à court terme</b>			
Canada			
Gouvernement du Canada			404 209 \$
Province d'Ontario			165 287
Banque Canadienne Impériale de Commerce			119 681
Banque Royale du Canada			81 264
La Banque Toronto-Dominion			95 568
La Banque de Nouvelle-Écosse			92 429
Province de la Colombie-Britannique			62 898
Province d'Alberta			60 351
Province du Nouveau-Brunswick			55 370
Province de Québec			53 146
<b>Titres à revenu fixe</b>			
Débitures spéciales de la province d'Ontario	2014	11,19	350 694 \$
OPB Investments Inc. (société de portefeuille – propriété exclusive)			305 574
OPB Investments Limited (société de portefeuille – propriété exclusive)			121 855
<b>Obligations</b>			
Canada			
Gouvernement du Canada	2014-2045	0,75-10,50	531 754 \$
Province d'Ontario	2014-2045	1,90-9,50	468 609
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	2014-2023	1,33-4,10	321 396
Province de Québec	2015-2045	0,00-9,38	166 909
Banque Royale du Canada	2014-2085	0,44-6,82	176 191
La Banque de Nouvelle-Écosse	2015-2108	1,80-7,80	138 865
Banque de Montréal	2014-2025	1,89-6,17	101 390
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2015-2108	1,75-10,25	101 292
SLM Corporation	2017-2033	4,63-7,25	75 678
Société de financement GE Capital Canada	2015-2037	1,63-5,73	75 588
Shaw Communications Inc.	2016-2039	5.50-6.75	69 828
Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd.	2023	4,94	68 223
Province de la Colombie-Britannique	2017-2044	2,70-9,95	63 501
Les Compagnies Loblaw Limitée	2019-2039	3,75-6,85	73 020
Royal Bank of Scotland	2015-2049	2,00-10,50	70 655
Enbridge Inc.	2016-2050	3,19-7,20	59 000
La Banque Toronto-Dominion	2016-2108	2,17-10,00	54 719
<b>Biens immobiliers</b>			
Placement dans des sociétés de portefeuille de biens immobiliers d'une valeur de plus de 50 millions de dollars, composé de OPB Realty Inc. (société de portefeuille – propriété exclusive), OPB (EMTC) Inc. (société de portefeuille – propriété exclusive), OPB (Southgate) Inc. (société de portefeuille – propriété exclusive), OPB (155 Wellington) Inc. (société de portefeuille – propriété exclusive), RXR Real Estate Funds et OPB Finance Trust (entité de financement, droit de bénéficiaire de 100 %), OPB Real Estate Investments Inc. (société de portefeuille – propriété exclusive) et OPB Real Estate Investments 2 Limited (société de portefeuille – propriété exclusive).			3 467 810 \$

<sup>1</sup> À l'exception des produits à recevoir; comprennent les instruments garantis émis par des filiales et des organismes.

(en milliers de dollars)	Actions/parts <sup>2</sup>	Juste valeur <sup>2</sup>
<b>Infrastructures</b>		
OPB Infrastructure 2 Ltd. (société de portefeuille – propriété exclusive)		437 183
OPB Infrastructure 3 Ltd. (société de portefeuille – propriété exclusive)		45 628
<b>Actions</b>		
Canada		
La Banque Toronto-Dominion	1 260	126 104 \$
La Banque de Nouvelle-Écosse	1 680	111 599
Banque Royale du Canada	1 462	104 375
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1 315	79 610
Canadian Natural Resources Ltd	1 903	68 391
Société financière Manuvie	3 251	68 143
Banque Canadienne Impériale de Commerce	608	55 190
Rogers Communications Inc	1 101	52 943
États-Unis		
Apple Inc.	103	61 636
OPB Private Equity Limited (société de portefeuille – propriété exclusive)		64 011
Amazon.Com Inc.	173	73 212
Johnson & Johnson	515	50 082
Google Inc.	62	73 548
Autres pays		
Leith Wheeler International Fund	18 599	321 448
Samsung Electronics Co Ltd.	160	140 976
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co.	19 121	105 875
Vale SA	4 525	70 246
Tencent Holdings Limited	979	66 321
AIA Group Ltd.	11 870	63 271
Baidu Inc.	329	62 164

<sup>2</sup> Comprennent toutes les catégories d'actions et les certificats américains d'actions étrangères.

## BIENS IMMOBILIERS

Au 31 décembre 2013  
(en milliers de pieds carrés)

	Emplacement	Superficie
<b>Commerces de détail</b>		
Pen Centre	St. Catharines	1 040
Southgate Centre	Edmonton	942
St. Vital Centre	Winnipeg	928
Pickering Town Centre	Pickering	903
Erin Mills Town Centre	Mississauga	848
Woodgrove Centre	Colombie-Britannique	747
Midtown Plaza	Saskatchewan	731
Cornwall Centre	Saskatchewan	567
Halifax Shopping Centre	Halifax	532
Carlingwood Shopping Centre	Ottawa	529
Halifax Shopping Centre Annex	Halifax	420
West End Mall	Halifax	184
Erin Mills Town Plaza	Mississauga	59
		8 430
<b>Bureaux</b>		
155 Wellington Street West	Toronto	1 211
Pickering Office Tower/Durham College	Pickering	128
Halifax Office Complex	Halifax	114
		1 453
<b>Total des biens immobiliers</b>		<b>9 883</b>

\*Les biens immobiliers Southgate Centre et 155 Wellington Street West sont détenus à 50 % par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario par l'entremise de ses filiales OPB (Southgate) Inc. et OPB (155 Wellington) Inc. Les biens immobiliers Woodgrove Centre, Midtown Plaza et Cornwall Centre sont détenus à 50 % par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario par l'entremise de sa filiale OPB Real Estate Investments 2 Limited.

# Gouvernance

## COMMENT LA COMMISSION EST GÉRÉE

La réussite continue de la Commission repose toujours sur une structure de gouvernance solide et efficace qui exige une responsabilisation maximale, la prise de décisions efficace, la gestion prudente des placements, la responsabilité financière, la conformité juridique et la prise de risques calculés. En bref, notre modèle de gouvernance veille à ce que nous promouvions et protégeons les meilleurs intérêts du Régime et de ses bénéficiaires, et ce, en tout temps.

Notre cadre de gouvernance repose sur une série de documents qui définissent notre structure organisationnelle, nos responsabilités et nos pratiques en matière de gouvernance. Collectivement appelés *Documents de gouvernance*, ceux-ci regroupent aussi : une déclaration des principes de gouvernance; les règlements généraux; les déclarations du mandat et de l'autorité; et un code de conduite.

Les *Documents de gouvernance* définissent clairement les rôles et responsabilités, créent un lien direct entre la responsabilité et l'imputabilité, établissent les attentes en matière de comportement éthique et décrivent les lignes directrices en matière de conflit d'intérêts. Ils établissent également un système bien défini de freins et de contrepoids pour tous les pouvoirs.

## RÔLE DU CONSEIL

Le conseil d'administration de la Commission détient la responsabilité ultime de la gérance du Régime. Cela dit, il a délégué les responsabilités relatives aux activités quotidiennes du Régime – y compris l'administration et la gestion de l'actif – à l'équipe de direction de la Commission. Il a également choisi de déléguer certaines responsabilités à cinq comités, y compris le comité de gouvernance et de comportement, le comité de placement, le comité de vérification, le comité de retraite et le comité des ressources humaines.

Le conseil retient la responsabilité globale de la supervision des activités commerciales de la Commission. Par exemple, il :

- approuve le plan stratégique, le plan commercial et le budget de la Commission;
- s'assure que les dirigeants ont repéré les risques et qu'ils les gèrent;
- effectue des examens du rendement et de la rémunération pour le président et chef de la direction;
- approuve la composition de l'actif des placements;
- supervise et approuve toutes les questions de vérification;
- s'assure que les dirigeants maintiennent une culture d'intégrité;
- effectue un examen annuel de l'*Énoncé des politiques et procédures de placement de la Commission*;
- approuve les recommandations transmises au promoteur du régime concernant la modification de ce dernier; et
- tient un suivi de la conformité des documents de gouvernance.

Au moment de s'acquitter de leurs tâches, les membres du conseil sont directement redevables :

- aux bénéficiaires du Régime (c.-à-d. les participants actifs et retraités);
- à la Commission des services financiers de l'Ontario (l'organisation responsable de surveiller les régimes de retraite agréés en Ontario); et
- au gouvernement de l'Ontario (le promoteur du Régime).

## GESTION DES RISQUES D'ENTREPRISE (GRE)

La gestion du risque représente une composante clé d'une saine gouvernance. Notre programme de GRE joue un rôle primordial dans le processus d'établissement des stratégies et forme la base de la gestion du risque à l'étendue de l'organisation.

Le programme de GRE de la Commission repose sur un cadre officiel de gestion et de comptes rendus qui comprend des entrevues trimestrielles avec les chefs de service dans le but d'examiner les risques et le progrès des activités pour y remédier et pour identifier les nouveaux risques. Les renseignements sur le risque recueillis lors des entrevues sont régulièrement transmis au Conseil tout le long de l'année.

Au cours des deux dernières années, la GRE a été intégrée à nos processus de planification stratégique et à nos opérations, ce qui nous a permis d'identifier et de gérer les risques liés au respect de notre mandat et de notre vision.

En 2013, nous avons lancé une série d'initiatives pour relever notre programme de GRE d'un cran. Notamment :

- Nous avons entamé le processus visant à officialiser notre politique de GRE pour qu'elle tienne compte de nos pratiques commerciales améliorées. Il en a résulté l'élaboration d'une politique de catégorisation de la sécurité de l'information et des TI.
- Nous avons commencé à évaluer l'appétit de la Commission pour le risque. L'appétit pour le risque désigne le niveau de risque qu'une organisation est prête à tolérer avant de prendre des mesures pour le réduire. L'appétit pour le risque facilite la prise de décisions informées concernant l'innovation et tient tant compte des avantages des mesures novatrices pour l'organisation que de l'impact de ces dernières.

Dans l'avenir, nous continuerons de tabler sur notre programme de GRE et de renforcer notre engagement envers la gestion du risque. Plus précisément, nous :

- créerons des relevés sur l'appétit de la Commission pour le risque;
- améliorerons notre processus de gestion du risque du portefeuille de projets d'entreprise; et
- mettrons en œuvre un cadre de comptes rendus officiel pour la gestion des risques opérationnels.

Le conseil tient à s'assurer que la Commission continue d'utiliser des pratiques exemplaires en matière de gouvernance et il continuera d'apporter des améliorations à ce chapitre afin de rester à l'avant-plan.

# Conseil d'administration

Tous les membres de notre conseil sont nommés en fonction de leur savoir-faire, de leur engagement, de leur intégrité et de leur vision. Ensemble, ils veillent à ce que la structure et les pratiques de gouvernance du Régime respectent les normes les plus élevées.



## M. Vincenza Sera IAS.A (présidente du conseil)

Ayant précédemment travaillé dans le domaine des services bancaires d'investissement, M<sup>me</sup> Sera possède 25 années d'expérience dans les marchés des capitaux, les finances d'entreprise, la gestion des placements et la gouvernance. Elle a occupé des postes supérieurs auprès d'importantes entreprises canadiennes, dont la Financière Banque Nationale, Gordon Capital et la CIBC. M<sup>me</sup> Sera est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Nommée au conseil le 17 septembre 2004.

Nommée présidente du conseil le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Son mandat actuel prend fin le 30 juin 2016.



## J. Urban Joseph, O.C. (vice-président du conseil)

M. Joseph a été vice-président du conseil de la Banque Toronto-Dominion de 1992 à 1996. Pendant sa carrière auprès de cette banque, qui a débuté en 1952, il a occupé de nombreux postes, y compris celui de vice-président directeur de la division des Ressources humaines.

Nommé au conseil le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Nommé vice-président du conseil le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Réaffecté à un autre organisme gouvernemental le 20 janvier 2014.



## M. David R. Brown

M. Brown a été directeur principal auprès de Eckler Itée, un des principaux cabinets d'actuariat du Canada. Pendant une carrière s'étendant sur une période de plus de 40 ans, M. Brown a offert des services de consultation en matière de rentes à des clients des secteurs privés et publics, siégé à la Commission des régimes de retraite de l'Ontario et occupé divers postes auprès d'organisations professionnelles.

Nommé au conseil le 25 octobre 2006.

Son mandat actuel prend fin le 24 octobre 2015.



#### Patricia Croft

M<sup>me</sup> Croft est fondatrice de Croft Consulting. Avant d'établir sa propre entreprise, elle a occupé de nombreux postes bien en vue, y compris ceux de vice-présidente et économiste en chef auprès de Phillips, Hager & North Gestion de placements, d'économiste en chef de RBC Gestion mondiale d'actifs et de vice-présidente et économiste en chef de Les conseillers en placements Sceptre. Ses connaissances approfondies sur l'économie et les marchés financiers du Canada en font une conférencière et une source médiatique fort recherchée au sein de l'industrie.

Nommée au conseil le 1<sup>er</sup> mai 2013.

Son mandat actuel prend fin le 30 avril 2016.



#### M.E. (Peggy) Gilmour IAS.A

M<sup>me</sup> Gilmour est une comptable agréée et cadre supérieure en finance qui possède une vaste expérience dans le secteur des services financiers. Elle a également occupé des postes de cadre en finance, en gestion du risque et en exploitation dans les industries des banques et des assurances. Elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Nommée au conseil le 12 août 2009.

Son mandat actuel prend fin le 14 août 2015.



#### Hugh G. Mackenzie IAS.A

Directeur de sa propre entreprise de consultation sur l'économie, M. Mackenzie est également associé à la recherche auprès du Centre canadien des politiques alternatives. Il a travaillé pendant plus de 30 ans dans les secteurs des syndicats et des activités sans but lucratif, ainsi qu'auprès des trois paliers de gouvernement. Il est ancien président du conseil de la Atkinson Charitable Foundation et siège au conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Il est également membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Nommé au conseil le 4 décembre 2002.

Son mandat actuel prend fin le 30 septembre 2014.

### Shamira Madhany

---



Shamira Madhany est sous-ministre adjointe auprès de la Fonction publique de l'Ontario. À ce titre, elle surveille le développement et la mise en œuvre des politiques gouvernementales et ministérielles en santé, en éducation, en services sociaux et en services à l'enfant auprès du conseil des ministres. Œuvrant au sein de la fonction publique ontarienne depuis 27 ans, M<sup>me</sup> Madhany y a obtenu des postes progressivement supérieurs, allant de la prestation de services directement aux clients à des postes de haute direction où elle dirigeait des initiatives transformatives complexes. Elle a aussi assumé des fonctions bénévoles, comme celle d'administratrice au sein de conseils du secteur public et d'organismes sans but lucratif. Avant d'être nommée au conseil de la Commission, elle a été membre de celui de l'hôpital Markham Stouffville Hospital, où elle était vice-présidente du comité du rendement de l'hôpital.

Nommée au conseil le 8 décembre 2010.

Son mandat actuel prend fin le 7 décembre 2016.

### Karl Walsh

---



Karl Walsh s'est joint à la PPO en 1995 à titre d'agent de la paix. De 2005 à 2011, il a été président et directeur général de l'Association de la PPO. Il est actuellement le chef de l'administration de l'Association. Avant de se joindre à la PPO, M. Walsh était membre des Forces canadiennes. Il est actuellement membre de l'Association canadienne des policiers et de l'Association de la police provinciale de l'Ontario dont il est aussi un ancien directeur. M. Walsh a participé au Harvard Trade Union Program (HTUP) et à l'atelier Powerful Negotiator de l'Université de Windsor.

Nommé au conseil le 15 août 2012.

Son mandat actuel prend fin le 14 août 2015.

### Anthony Wohlfarth

---



M. Wohlfarth est conseiller en régimes de retraite auprès de Nelligan, O'Brien, Payne, LLP et membre de l'équipe de consultation auprès des syndicats de ce cabinet. Il possède des antécédents variés, détenant plus de 25 ans d'expérience dans les conseils aux syndicats au sein des secteurs public et privé concernant des enjeux liés aux régimes de retraite et aux avantages sociaux. En tant que commissaire des travailleurs et des travailleuses auprès de Ressources humaines et Développement Canada, M. Wohlfarth a joué un rôle de premier plan dans l'amélioration des services d'assurance-emploi. Avant cela, il a occupé plusieurs postes au sein du syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile). En 2012, M. Wohlfarth a réussi le Audit Committee Program (désignation d'ACC) auprès du Directors College of Canada et le Certificate in Adjudication for Administrative Agencies, Boards and Tribunals du Osgoode Hall de l'Université York.

Nommé au conseil le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

Son mandat actuel prend fin le 31 août 2014.

---

# Répertoire du personnel clé

## DIRIGEANTS

### **Mark J. Fuller**

Président et chef de la direction

### **Jill Pepall**

Vice-présidente principale et chef des placements

### **Peter Shena**

Vice-président principal, Rentes et relations avec les intervenants

### **Michel Paradis (à compter de janvier 2014)**

Chef des services financiers

### **Valerie Adamo (à compter de janvier 2014)**

Vice-présidente principale, Technologie

### **Paul Edmonds**

Vice-président principal, Affaires générales et conseiller juridique

### **Brian Whibbs**

Directeur général, Immobilier

### **Glenn Hubert**

Directeur général, Obligations de sociétés fermées

### **Anne Catherall**

Vice-présidente, Services d'entreprise

### **Mila Babic**

Vice-présidente, Service à la clientèle

### **Kevin Clinton**

Vice-président, Affaires juridiques – placements

### **Sean Macaulay**

Vice-président, Marchés privés

### **Tanya Lai**

Vice-présidente, Marchés publics

# Glossaire

**Actions de sociétés fermées** – Les actions de sociétés fermées représentent le capital-actions des entreprises non-cotées en bourse. Ces actions sont moins liquides et sont considérées comme des placements à long terme.

**Actions de sociétés ouvertes** – Les actions de sociétés ouvertes désignent une participation à une entreprise qui négocie ses actions sur une bourse publique.

**Composition de l'actif** – La composition de l'actif désigne la catégorisation des éléments d'actif au sein du portefeuille du régime de retraite (ex. liquidités, actions canadiennes, immobilier, etc.). Chaque catégorie est pondérée en pourcentage de la juste valeur de l'ensemble du portefeuille.

**Courbe en J** – Il s'agit de la tendance antérieure de certains placements à produire des rendements négatifs au cours de leurs premières années.

**Crédit mezzanine** – Il s'agit d'une revendication à l'égard de l'actif d'une entreprise, qui devance seulement le rang des actions ordinaires. Ce type de titre n'est généralement pas garanti par l'actif, mais généralement prêté en fonction de la capacité d'une entreprise à rembourser ses dettes à même ses flux de trésorerie libres.

**Débetures spéciales** – Les débetures spéciales sont des titres à revenu fixe (c.-à-d. des obligations) que la province de l'Ontario a émis à titre de mécanisme de capitalisation initial lorsque le Régime a été établi en tant que régime capitalisé séparément en 1990.

**Écarts de crédit** – Les écarts de crédit représentent la différence entre le rendement d'une obligation risquée (comme une obligation de sociétés) et d'une obligation de qualité (comme une obligation du gouvernement du Canada) assorties de la même date d'échéance. Généralement, une obligation comportant un écart supérieur est plus susceptible de faire défaut de paiement. Les investisseurs doivent donc obtenir un rendement supérieur pour compenser le risque de la détenir.

**Hypothèses** – Il s'agit de l'estimation du niveau de certaines variables – comme les taux d'intérêt, le taux de rendement des placements et les taux de mortalité – dans l'avenir. Les hypothèses sont utilisées pour déterminer le coût futur des rentes et la valeur future des actifs de retraite.

**Instruments dérivés superposés** – Les instruments dérivés superposés (comme les contrats à terme standardisés d'actions) servent à modifier à moindre coût les risques économiques du Régime sans perturber les activités de placement direct des gestionnaires.

**Mandats spécialisés** – Ces mandats sont créés lorsqu'une partie de l'actif détenu dans un actif particulier est investi dans un segment spécifique du marché. Exemples de mandats créés par la Commission : mandat d'actions de sociétés canadiennes à faible capitalisation, mandat d'actions américaines à rendement élevé, mandat aurifère et mandat d'obligations de sociétés en difficulté.

**Marché d'actions de sociétés fermées** – Le marché des actifs qui ne sont pas vendus ou cotés sur des bourses publiques. Les actifs négociés sur le marché privé comprennent des titres liés à l'immobilier, à l'infrastructure et aux hypothèques.

**Marchés d'actions de sociétés ouvertes** – Le marché où des actifs sont négociés sur les bourses publiques.

**Marchés émergents** – Les marchés émergents regroupent des pays (comme le Brésil, la Chine et l'Inde) qui connaissent une croissance économique et industrielle supérieure à celle des pays développés (tels que les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni). Ces marchés présentent souvent des risques de placement supérieurs en raison de l'instabilité géopolitique, de la fluctuation des devises et du fait que la réglementation financière y est encore à ses premiers balbutiements. En revanche, ils offrent aux investisseurs des rendements plus élevés en raison de leurs perspectives de croissance plus prometteuses.

**Placement axé sur des recherches fondamentales** – Les recherches fondamentales permettent d'évaluer les entreprises en fonction de facteurs qualitatifs et quantitatifs, tels que le niveau d'endettement, la stabilité de la croissance des flux de trésorerie libres, la qualité de l'équipe de direction, et les analyses de l'industrie et de l'économie. Elles font abstraction des habitudes de négociation et du comportement des investisseurs au moment d'analyser les occasions de placement.

**Placements de rechange** – Les placements de rechange ont tendance à désigner ceux qui sont effectués dans des actions de sociétés fermées, des infrastructures et des fonds de couverture, alors que les placements traditionnels regroupent généralement des actions de sociétés ouvertes, des titres à revenu fixe, des liquidités et des biens immobiliers.

**Préservation du capital** – La préservation du capital prévient les pertes en capital durant les replis boursiers. Les portefeuilles qui adhèrent à une approche axée sur la préservation du capital affichent généralement un profil de risque inférieur, ce qui pourrait se traduire par une certaine contre-performance pendant les périodes haussières.

**Répartition stratégique de l'actif (RSA)** – Composition de l'actif à long terme ayant pour but de dégager le rendement le plus élevé pour verser les prestations de retraite courantes et projetées en fonction de la tolérance au risque et l'horizon de placement du Régime.

**Répartition tactique de l'actif (RTA)** – Stratégie de composition de l'actif qui fait appel à une approche fondamentale et stratégie pour accroître ou réduire l'exposition au risque de la Commission à divers stades des cycles boursiers et tirer parti d'occasions de placement.

**Risque de placement** – Le risque de placement désigne l'incertitude liée au rendement des éléments d'actifs à la lumière des activités de placement (c.-à-d. que le rendement est inférieur aux prévisions).

**Risque non récompensé** – Un risque non récompensé est un risque de placement accepté qui ne produit pas des rendements suffisants pour les investisseurs.

**Situation de capitalisation** – Mesure du montant de l'actif que le régime de retraite détient pour être en mesure de verser ses prestations de retraite futures (valeur courante des prestations de retraite projetées). La situation de capitalisation est considérée comme une attestation de la santé d'un régime de retraite et est déterminée à l'aide d'une évaluation de la capitalisation.

**Volatilité absolue** – La quantité de risque ou d'incertitude dans l'ampleur de la variation de la valeur d'un placement. Généralement, plus la volatilité est élevée et plus le risque que le prix d'un titre fluctue radicalement est élevé. La volatilité est généralement mesurée à l'aide de l'écart-type des mouvements de prix de l'actif.

